

DES ACTIONS QUI PORTENT



Rapport annuel 2025

sdbj.gouv.qc.ca

*Société
de développement
de la Baie-James*

Québec





ISSN 1919-1014

ISBN 978-2-555-03668-0 (version imprimée)

ISBN 978-2-555-03669-7 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Mention de source :

Christian Leduc, photographe

Larry Dallaire, photographe

Louis Jalbert, photographe

Mathieu Dupuis, photographe

Table des matières

03

Message du président
du conseil d'administration

16

Équipe de direction

83

Gouvernance

04

Message du
président-directeur général

23

Résultats sectoriels

87

Autres exigences

05

Chiffres clés
de l'exercice 2025

39

Section financière

93

Code d'éthique
et de déontologie

09

La Société de développement
de la Baie-James

79

Résultats du Plan d'action
de développement durable
2023-2028

101

Carte du territoire

13

Conseil d'administration

LISTE DES ACRONYMES

ARBJ :	Administration régionale Baie-James
EBI :	Entente bilatérale intégrée
EPRTNT :	Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme
FIMC :	Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques
GNC :	Gouvernement de la nation crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
HQ :	Hydro-Québec
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MTMD :	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
NDC :	Nemaska Development Corporation
NQIM :	NQ Investissement minier
PADD :	Plan d'action de développement durable
PAIA :	Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires
PQI :	Plan québécois des infrastructures
SCT :	Secrétariat du Conseil du Trésor
SDC :	Société de développement crie
SGS :	Système de gestion de la sécurité
SPN :	Société du Plan Nord



Message du président du conseil d'administration



L'année 2025 aura démontré, plus que jamais, que le partenariat constitue la pierre d'assise du développement et de la réussite des projets portés par la Société de développement de la Baie-James. À travers ses collaborations avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Hydro-Québec, les communautés crie et les partenaires industriels, la Société s'affirme comme un acteur stratégique incontournable du développement du Nord québécois.

Dans un contexte où le Nord-du-Québec est appelé à jouer un rôle déterminant dans l'avenir économique, énergétique et environnemental du Québec, la Société contribue directement à la mise en valeur de ce territoire d'importance nationale. Par la planification, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures essentielles, elle soutient l'accès aux ressources, facilite le déploiement de projets structurants et participe à la consolidation de la présence du Québec sur ce vaste territoire.

Au-delà des projets réalisés, la Société agit comme un levier de souveraineté économique et de développement durable. Elle contribue à structurer un environnement propice aux investissements, à renforcer la résilience des infrastructures en milieu nordique et à favoriser une participation accrue des communautés locales, notamment crie, dans le développement de leur territoire. Cette approche permet de conjuguer développement économique, respect des communautés et vision à long terme.

Les partenariats développés au fil des années permettent de relever des défis complexes dans des environnements exigeants, tout en maximisant les retombées économiques pour le Québec. Ils favorisent également le développement d'une expertise unique, adaptée aux réalités nordiques, qui constitue un atout stratégique pour l'avenir.

Le conseil d'administration accorde une grande importance à une gouvernance rigoureuse, transparente et proactive. À cet égard, le travail réalisé au sein des comités du conseil, notamment le comité d'audit et le comité d'investissement, contribue de manière essentielle à assurer une saine utilisation des ressources, une gestion rigoureuse des risques ainsi qu'une prise de décision éclairée. Le conseil veille ainsi à ce que la Société poursuive sa mission avec discipline, intégrité et vision.

L'année 2025 a toutefois été marquée par un événement profondément triste pour notre organisation, soit le décès de monsieur Davey Bobbish, administrateur engagé et respecté. Monsieur Bobbish a contribué de façon significative aux travaux du conseil d'administration, notamment par son implication au sein des comités et par la qualité de ses interventions, toujours empreintes de réflexion, de respect et d'une grande connaissance du territoire et des réalités des communautés crie. Son apport à la Société demeurera marquant et nous lui en serons toujours reconnaissants.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier la direction et l'ensemble des équipes de la Société pour leur professionnalisme, leur rigueur et leur engagement. Les résultats présentés dans ce rapport annuel témoignent du rôle central de la Société dans la mise en valeur du Nord québécois et de sa contribution stratégique à la prospérité et à l'autonomie économique du Québec.



Gaston Bédard
Président du conseil d'administration

Message du président-directeur général



Nous pouvons qualifier l'année 2025 d'année charnière dans l'évolution des activités de la Société de développement de la Baie-James. Des choix stratégiques découlant des grandes orientations de notre plan de développement commenceront à se déployer au cours des prochaines années et viendront décupler les possibilités qui s'offriront à ceux qui nous succéderont.

En matière de gestion des infrastructures de transport, la Société a obtenu cette année d'importants mandats additionnels d'entretien routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Nous sommes très fiers de la confiance qui nous est accordée à travers ces nouvelles responsabilités. Cette croissance confère à la Société un rôle accru de donneur d'ordre régional, lui permettant d'augmenter les retombées économiques générées sur le territoire, tant en matière d'emplois directs et indirects, qu'en salaires, en contrats de service et en approvisionnement auprès des entreprises de la région.

Par ailleurs, la Société a su démontrer sa capacité à concilier ses responsabilités en matière de gestion d'infrastructures de transport et de développement économique grâce au partenariat réalisé avec la Nation crie de Nemaska pour l'exploitation et l'ouverture au public de l'aérodrome de Nemiscau. Ce modèle de partenariat ouvrira la voie à de nombreuses opportunités pour la Société et ses partenaires régionaux au cours des prochaines années.

Notons également l'excellente performance de NQ Investissement minier en 2025, qui se positionne de plus en plus comme l'un des investisseurs institutionnels importants dans le domaine de l'exploration minière au Québec. Rappelons que NQIM est le fruit d'un partenariat entre la Société et l'ARBJ.

Sur une note plus triste, nous déplorons le décès de monsieur Davey Bobbish, qui siégeait comme administrateur de la Société depuis de nombreuses années. Monsieur Bobbish était un grand bâtisseur pour sa communauté et pour la Nation crie, et nous lui sommes profondément reconnaissants pour son engagement et sa contribution aux travaux de la Société au fil des ans.

Je termine en soulignant l'engagement remarquable de nos équipes et l'implication soutenue des membres du conseil d'administration, dont le travail, la rigueur et le dévouement permettent à la Société de poursuivre sa mission et de réaliser des projets structurants au bénéfice du territoire et de ses communautés.



Alain Coulombe
Président-directeur général

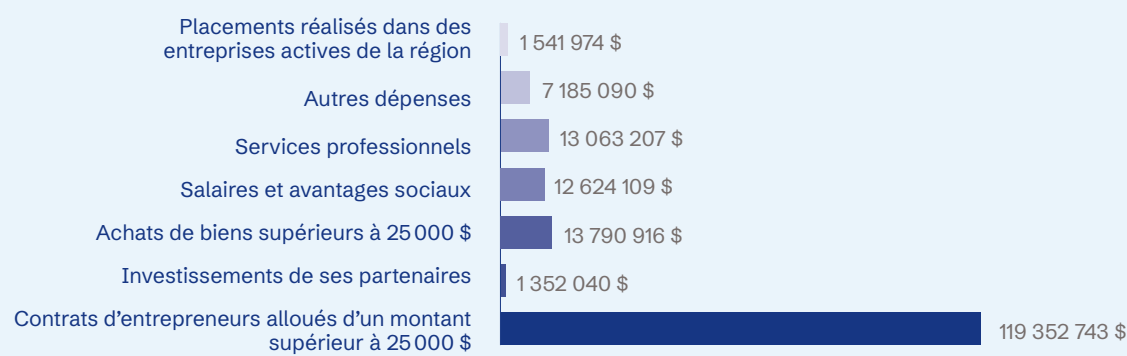
A person is walking away from the viewer on a narrow, rocky path that leads into a body of water. The path is composed of dark, wet stones. The water is calm, reflecting the sky and the person. In the foreground, there is a dense area of green vegetation with some purple flowers. The background shows a vast expanse of water under a clear sky with a few distant landmasses visible on the horizon.

Chiffres clés de l'exercice 2025

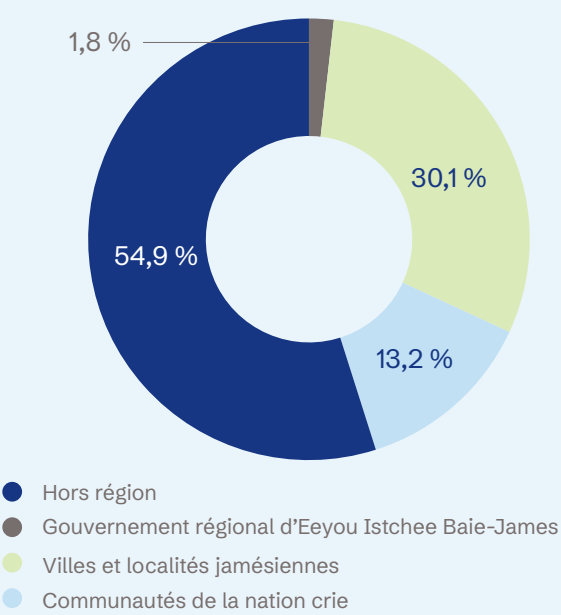
Des retombées économiques importantes dans la région

En 2025, les activités de la Société ont engendré des retombées économiques totales de 168 910 079 \$ sur l'économie du Québec.

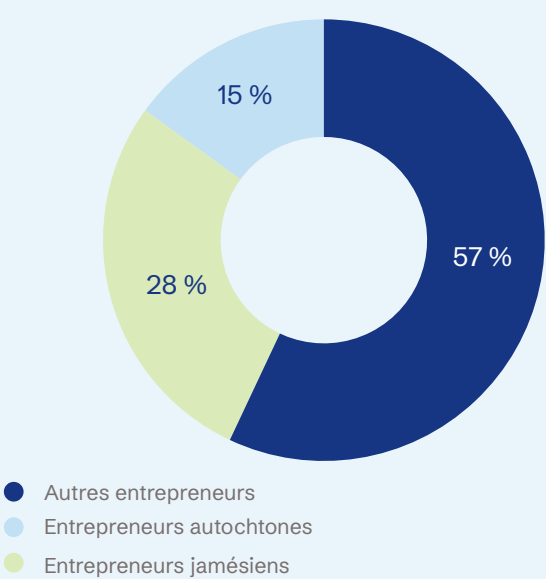
Retombées économiques engendrées par les activités de la Société en 2025



Répartition des retombées économiques générées par la Société en 2025



Répartition des contrats alloués aux entrepreneurs en 2025



Performance financière 2025

Pour l'exercice 2025, les revenus de la Société ont atteint 155 095 600 \$, alors que les charges d'exploitation ont totalisé 96 043 059 \$, ce qui porte l'excédent d'exploitation à 59 052 541 \$. Il faut toutefois déduire les moins-values durables sur prêts et placements de 690 226 \$ pour déterminer un excédent annuel lié aux activités de 58 362 315 \$.

(en dollars)	2025	2024	2023
Revenus	155 095 600	116 361 494	110 290 018
Charges	(96 043 059)	(92 346 374)	(80 152 791)
Excédent d'exploitation	59 052 541	24 015 120	30 137 227
Moins-values durables sur prêts et placements	(690 226)	(1 504 910)	(1 505 035)
Excédent annuel lié aux activités	58 362 315	22 510 210	28 632 192
Actif total	689 081 258	528 721 033	397 501 780
Avoir de l'actionnaire	253 694 224	192 641 127	168 546 838





La Société de développement de la Baie-James

Bref historique

La Loi sur le développement de la région de la Baie James (chapitre D-8.01) créant la Société a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 14 juillet 1971. Cette loi constitutive de la Société a fait l'objet de plusieurs modifications au cours des dernières années. Une des plus importantes faisait suite à la décision numéro 98-131 du Conseil des ministres: la révision du mandat de la Société regroupé notamment sous deux volets, soit le développement économique et la gestion des infrastructures de transport. Finalement, la loi constitutive a été de nouveau modifiée au début de 2014, afin que les engagements du gouvernement du Québec liés à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James qu'il avait conclue avec les Cris soient respectés.

Sa mission

La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'HQ, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

Mandataire du gouvernement, la Société est un organisme autre que budgétaire. Elle peut donc exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont assumés, en tout ou en partie, par le mandant. De surcroît, le GNC et le GREIBJ peuvent proposer au gouvernement des mandats à confier à la Société dans tout domaine connexe à ses objets. Dans de tels cas, les frais peuvent être assumés en tout ou en partie par ces deux entités.

Son territoire d'intervention

La Société déploie ses activités sur le territoire de la Baie-James, qui comprend le territoire borné à l'ouest par la limite ouest du Québec, au sud par le parallèle de latitude 49° 00' Nord, à l'est par les districts électoraux de Roberval, de Dubuc et de Saguenay ainsi que par le prolongement vers le nord de la limite ouest du district électoral de Saguenay, et au nord par le parallèle de latitude 55° 00' Nord.

Le territoire de la Baie-James couvre 42 % de la région Nord-du-Québec et 23 % de la superficie de la province de Québec. D'une superficie totale de 350 000 km², ce territoire fait partie du territoire d'application du Plan Nord. Deux groupes de citoyens l'habitent, soit les Cris et les Jamésiens.

Ses champs d'activité

La mission de la Société s'articule autour de trois grands secteurs d'activité :

1. Le développement économique;
2. L'exécution de mandats de gestion d'infrastructures routières et aéroportuaires;
3. La réalisation de projets de réfection d'infrastructures routières.

Développement économique

Dans le cadre de sa mission, la Société vise à susciter, soutenir et participer à la concrétisation de projets d'affaires favorisant le développement économique régional. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'investissement dédié, qui alimente :

- › un portefeuille de placements privés orienté vers la diversification économique;
- › une participation au fonds NQIM, qui appuie notamment les entreprises minières dans l'adoption de bonnes pratiques.

Ces leviers financiers permettent à la Société de soutenir et d'accompagner des projets porteurs ayant un impact concret sur le territoire.

Ces activités, de même que la gestion administrative, relèvent de la vice-présidence à l'exploitation, laquelle regroupe : la direction des ressources humaines et des communications, la direction du développement économique, le relais routier du km 381, le service des affaires juridiques et de la gestion contractuelle, la direction des finances et de l'administration, ainsi que la direction des technologies de l'information.

Le relais routier du km 381 est le seul se trouvant sur la route Billy-Diamond, longue de plus de 620 kilomètres. L'établissement est un arrêt stratégique pour la clientèle touristique et les travailleurs, puisque les villes les plus proches sont Matagami, située à 381 km plus au sud et la localité de Radisson, située à 239 km plus au nord. La communauté crie d'Eastmain se trouve également à 131 kilomètres du relais routier.

Mandats de gestion d'infrastructures routières et aéroportuaires

La Société détient certains actifs tels que :

- › la route Billy-Diamond (anciennement route de la Baie-James);
- › le chemin de Chisasibi;
- › l'aéroport de La Grande-Rivière.

Elle assure l'entretien, l'exploitation et la réfection des infrastructures, souvent dans le cadre de mandats confiés par des partenaires tels qu'HQ, le MTMD et le MRNF.

Ces activités sont sous la responsabilité de la vice-présidence aux infrastructures, qui comprend :

- › la direction des services d'entretien routier ;
- › la direction des services aéroportuaires ;
- › la direction de projet.

Projets de réfection d'infrastructures routières

La Société a développé une expertise reconnue en gestion de projets d'envergure, tant dans le domaine des infrastructures de transport que dans celui du bâtiment. Grâce à une équipe spécialisée, elle prend en charge la planification, le suivi et la réalisation de projets structurants qui ont un impact direct sur l'accès au territoire et sur le développement régional.

Une vision mobilisatrice et inspirante

L'expérience acquise au fil des années a permis à la Société de développer une expertise reconnue et les compétences permettant de susciter davantage de projets ayant des retombées économiques pour la région. Son savoir-faire et les moyens à sa disposition lui permettent de se donner une vision pour guider ses choix stratégiques, soit d'être une organisation entreprenante et reconnue, dont les réalisations génèrent d'importantes retombées économiques pour le territoire.

Présence et capacité d'action sur le territoire

L'effectif de la Société est réparti dans les villes de Chibougamau, de Matagami, dans la Localité de Radisson, au relais routier du km 381, à l'aéroport de La Grande-Rivière, à l'aérodrome de LG-3, de LG-4 et de Fontanges, ce qui lui permet de couvrir une très grande portion de la région. Les mandats de gestion d'infrastructures de transport qu'elle réalise ainsi que ses activités de développement économique lui donnent aussi l'occasion d'entretenir des relations d'affaires dans toutes les villes, communautés et localités de la région. Ses différents modes de gestion, qui favorisent les retombées économiques régionales, soutiennent également le développement local.

Ses valeurs

La Société a également des valeurs bien ancrées dans ses pratiques de gestion et dans ses relations avec les partenaires sur le territoire. Chacune des directions et tous les employés de la Société doivent intégrer ces valeurs dans leur pratique professionnelle :

Compétence

La Société entend promouvoir le développement continu de ses expertises et de ses méthodes de travail dans chacun de ses secteurs d'activité. Pour ce faire, les membres du personnel doivent être compétents et mobilisés afin qu'ils puissent adhérer à la mission, à la vision, aux valeurs, aux orientations et aux objectifs de la Société.

Agilité

Au fil des années, la Société a toujours su adapter ses actions au contexte sociopolitique de la région ainsi qu'à son environnement d'affaires, ce qui lui permet de relever les défis qu'elle se fixe. Elle entend promouvoir la créativité et l'innovation dans le développement de ses stratégies organisationnelles.

Collaboration

Dans ses relations d'affaires, la Société encourage le dialogue ainsi qu'une très grande adaptation de son offre de service aux besoins de ses clients et de ses partenaires. Elle favorise également une culture managériale axée sur l'écoute et la recherche de solution concertée.

Respect

La Société prend ses décisions d'affaires en tenant compte de ses objectifs et de son statut de société d'État dans le respect de ses partenaires et des membres de son personnel. La Société est particulièrement à l'écoute des attentes des personnes et des parties prenantes (autres organisations, entreprises) avec lesquelles elle collabore, ainsi qu'avec son personnel. Ses relations sont basées sur un rapport de confiance mutuelle.

Intégrité

La Société et les membres de son personnel s'engagent à avoir des comportements honnêtes, en tout respect d'une haute éthique professionnelle.





Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé de sept membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement, en tenant compte des recommandations du GNC à l'égard de la nomination de trois de ces membres et du président-directeur général.

Au 31 décembre 2025, cinq membres composent son conseil d'administration :



Gaston Bédard

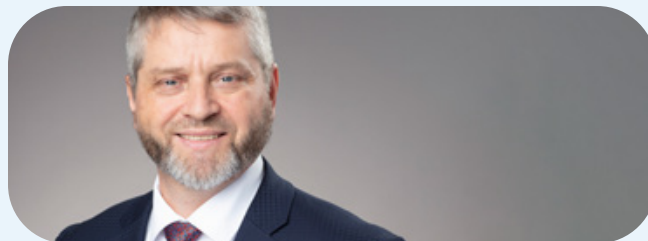
- › Membre et président du conseil d'administration
- › Président du comité d'investissement
- › Membre du comité d'audit
- › Nommé le 2 septembre 2015
- › Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2025

Monsieur Bédard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (sciences comptables) et d'une maîtrise ès sciences en économie et gestion des systèmes organisationnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il est également administrateur de sociétés certifié (ASC) de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA, FCGA), distinction de Fellow qui souligne l'excellence de sa carrière, ainsi que de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Fort d'une carrière de près de 40 ans au sein du Mouvement Desjardins, il y a occupé des fonctions de direction générale dans plusieurs caisses, ainsi que des postes de direction à la Fédération, notamment à titre de vice-président. De 2012 à 2020, il a été président-directeur général du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. En reconnaissance de son engagement, il s'est vu décerner le Mérite coopératif et mutualiste québécois.

Très engagé dans son milieu, il a contribué activement au secteur de la santé, notamment à titre de président du conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Québec - Université Laval pendant plus de 15 ans. En 2024, il a été nommé administrateur de l'agence Santé Québec par le Conseil des ministres. Il agit à titre de vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit de cette Société.

Nommé membre et président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James en 2015, Monsieur Bédard met à profit son expertise en gouvernance, en finance et en développement des organisations au bénéfice de la Société et des collectivités qu'elle dessert.



Martin Breault

- › Membre et vice-président du conseil d'administration
- › Nommé le 1^{er} février 2023
- › Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2025

Détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires et d'un certificat en études politiques de l'Université de Sherbrooke, ainsi que d'une maîtrise en relations internationales obtenue à l'Université Laval, monsieur Breault est sous-ministre associé aux opérations régionales au ministère des Ressources naturelles et des Forêts depuis mai 2023. Il était précédemment sous-ministre associé à la gouvernance et à la coordination des interventions au MRNF depuis novembre 2022. De 2018 à 2022, il a occupé successivement les postes de directeur général des hydrocarbures et des biocombustibles, de directeur général des mandats stratégiques et de sous-ministre associé aux opérations régionales au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Entre 1997 et 2002, il a endossé au sein du ministère de la Défense nationale les rôles d'agent d'affaires publiques, de conseiller au sein de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, d'agent d'affaires parlementaires et enfin de planificateur en communications ministérielles. Il a intégré la fonction publique québécoise en 2002 avant d'être nommé gestionnaire au ministère des Relations internationales en 2007 à titre de secrétaire du Ministère et responsable des relations fédérales-provinciales. De 2011 à 2018, il a œuvré au ministère des Transports, d'abord à titre de chef de services du transport ferroviaire, puis de directeur général du transport terrestre des personnes, avant son arrivée au MERN. Le 1^{er} février 2023, le Conseil des ministres l'a nommé membre et désigné vice-président du conseil d'administration de la Société. Depuis le 6 septembre 2023, il est également administrateur de Rexforêt inc., une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec.



Alain Coulombe

- › Membre du conseil d'administration et président-directeur général
- › Membre du comité d'investissement
- › Membre du comité d'audit
- › Nommé le 2 mai 2019
- › Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2025

Monsieur Coulombe est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Athabasca de l'Alberta ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Sa carrière professionnelle débute en 1988 lorsqu'il rejoint la Société en tant qu'adjoint administratif. C'est à ce moment qu'il développe un intérêt marqué pour le domaine du développement économique. Après avoir occupé divers postes, dont agent de développement corporatif et agent de développement économique, il est promu au poste de directeur du développement économique en 2002, puis comme directeur général adjoint au développement économique en 2010 avant d'être désigné vice-président exploitation par intérim en 2018, puis d'être nommé président-directeur général le 2 mai 2019. Il a depuis été reconduit dans ses fonctions le 6 décembre 2023.



Gaston Cooper

- › Membre du conseil d'administration
- › Nommé le 25 octobre 2023
- › Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2025

Monsieur Cooper est détenteur d'un diplôme d'études secondaires de la Commission scolaire crie. Il a été élu chef de la Nation crie d'Oujé-Bougoumou en août 2023. Présent à l'Association crie d'art et d'artisanat autochtones à Oujé-Bougoumou entre 2018 et 2023, il a occupé les fonctions de directeur général et d'agent de communication. Il a également occupé un poste d'agent de communication pour Air Creebec inc. de 2014 à 2018 et pour l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw de 2012 à 2014. Enfin, de 2008 à 2010, il a occupé la fonction d'agent sectoriel en foresterie et tourisme au département des ressources humaines du GNC.

Il siège actuellement au conseil d'administration de plusieurs entités, dont la Société.



Angus Michaud

- › Membre du conseil d'administration
- › Président du comité d'audit
- › Nommé le 25 octobre 2023
- › Mandat toujours en vigueur au 31 décembre 2025

Monsieur Michaud est détenteur d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval et à ce titre, est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il détient également un certificat en capital humain de l'Institut de Leadership ainsi qu'un certificat en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Depuis 2022, il occupe le poste de conseiller technique chez Solutions techniques AM. Auparavant, de 2012 à 2022, il a été directeur technique chez Soudure et Usinage GAM inc., après avoir occupé des postes de direction chez Barrette-Chapais ltée entre 1989 et 2012. Le 25 octobre 2023, il a été nommé membre et administrateur du conseil d'administration de la Société par le Conseil des ministres.



En hommage à M. Davey Bobbish

Monsieur Davey Bobbish, qui siégeait sur le conseil d'administration de la Société depuis plus de sept ans, est décédé le 5 octobre 2025. Il s'est distingué par sa réflexion posée, son respect des perspectives de chacun et son engagement sincère envers la mission de la Société. Sa voix, empreinte de sagesse et de vision, manquera grandement à nos travaux. Nous gardons le souvenir d'un homme d'une grande intégrité, d'un leader respecté, profondément engagé envers le développement et le mieux-être des communautés crie et du Nord-du-Québec.



Équipe de direction



Emil Tagho

Vice-président aux infrastructures

Monsieur Emil Tagho est titulaire d'un baccalauréat en génie de la construction de l'École de technologie supérieure de Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 2019.

Sa carrière professionnelle débute en 2006, après l'obtention de son diplôme d'ingénieur des travaux de génie civil, à l'école nationale supérieure de travaux publics de Yaoundé.

Il obtient alors un poste d'ingénieur d'études en conception d'infrastructure routière à Égis, où il travaille pendant cinq ans avant de venir s'installer au Canada. Entre 2011 et 2015, il complète un baccalauréat en génie de la construction, afin de réussir son intégration dans le marché du travail canadien. Entre 2012 et 2016, il effectue deux stages professionnels respectivement comme technicien de laboratoire et assistant-chargé de projet routier à Eurovia ainsi qu'un stage comme ingénieur de structure à ASP Expert conseil. C'est en décembre 2016 que monsieur Tagho se joint à la Société à titre de gestionnaire de projet. Moins d'un an plus tard, il est promu au poste de directeur de projet. Il est ensuite nommé vice-président aux infrastructures le 16 juin 2020.



Josée Roy

Vice-présidente à l'exploitation

Madame Josée Roy est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option sciences comptables et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. De plus, elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 2001.

Sa carrière professionnelle a débuté en 1999 au sein de l'équipe de vérification de la firme d'experts-comptables KPMG de Rouyn-Noranda. En 2002, elle accepte un poste d'analyste financière pour la Conférence régionale des élus de la Baie-James et le Centre local de développement de la Baie-James à Matagami. C'est en 2004 qu'elle débute au sein de la Société à titre de directrice de l'administration et secrétaire-trésorière. Elle est ensuite nommée vice-présidente à l'exploitation le 16 juin 2020.



Ilham Aazim

Directrice des services d'entretien routier

Madame Aazim est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques, informatique et intelligence économique, et d'une maîtrise en urbanisme de l'Université Hassan 1^{er} de Settat (Maroc). Elle est également titulaire d'un certificat de cycles supérieurs : qualification en urbanisme obtenu en 2023 à l'Université de Montréal, et est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis 2023.

C'est au Maroc qu'elle débute sa carrière et travaille de 2007 à 2019 en tant que chef de projet sénior, puis chef de division foncier et urbaniste pour la Holding d'Aménagement Al Omrane. Au Québec, elle occupe successivement les postes de directrice d'urbanisme de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et directrice du service d'urbanisme, de l'aménagement du territoire et des services techniques pour le GREIBJ. C'est en août 2025 qu'elle rejoindra la Société en tant que directrice des services d'entretien routier.



Angelin Dossou

Directeur de projet

Monsieur Angelin Dossou est titulaire d'un diplôme d'ingénieur des travaux en génie civil acquis au Bénin en 1998 ainsi que d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en aménagement des ressources en eau acquise au Burkina Faso et en Suisse en 2004. Il est également titulaire d'une maîtrise en études du développement, acquis à Genève en 2009. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 2017.

Sa carrière débute en 1998 au Bénin dans un poste d'ingénieur en surveillance des travaux au sein de la firme d'ingénierie Tecslut International Limited. Il occupe ce poste pendant deux ans et poursuit sa carrière comme ingénieur, chargé de projet en infrastructures urbaines au sein de la compagnie Bathys Consult de 2001 à 2006. Il se joint par la suite à l'ONG internationale « Action contre la Faim », où il occupe le poste d'ingénieur, responsable du programme « eau et assainissement » en Côte d'Ivoire de 2006 à 2008 avant de s'installer au Canada. Au Québec, sa carrière professionnelle débute en 2010 dans un poste d'agent technique en ingénierie municipale pour la Ville de Montréal. Après neuf ans au sein de la Ville de Montréal, monsieur Dossou accepte un poste d'ingénieur technique-réalisation à la Ville de Laval pour ensuite se diriger chez WSP Canada inc. dans un poste d'ingénieur en infrastructures municipales. C'est en novembre 2020 qu'il se joint à la Société à titre de directeur de projet.



Jean-François Ouellet

Directeur des services aéroportuaires

Monsieur Jean-François Ouellet est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université de Sherbrooke. Sa carrière professionnelle débute en 1992 à titre de propriétaire et dirigeant de différentes entreprises. C'est en 2004 que débute son parcours dans le domaine aéroportuaire en obtenant le poste de superviseur d'entrepôt pour Air Inuit à l'aéroport de La Grande-Rivière à Radisson.

Monsieur Ouellet retournera dans ce domaine en 2015 en obtenant le poste de directeur général de l'aéroport de Sherbrooke, de consultant pour la firme Loomex, puis en 2023, celui de directeur général de l'Association québécoise du transport aérien.

Monsieur Ouellet a également œuvré dans le domaine du sport et des activités récréatives en occupant les rôles de directeur sportif entre 2004 et 2008 et de directeur général de la Fédération de sport automobile du Québec. Il a également œuvré pour la Ville de Sherbrooke entre 2009 et 2011, respectivement à titre de gestionnaire et directeur pour différents projets récréotouristiques d'envergure. Il a également occupé le rôle de directeur, gestion et développement des affaires pour Destination Sherbrooke entre 2011 et 2015. C'est en novembre 2023 que monsieur Ouellet se joint à la Société à titre de directeur des services aéroportuaires.



Sarah Pier Dubois-Ouellet

Directrice des ressources humaines et des communications

Madame Sarah Pier Dubois-Ouellet est titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles ainsi que d'une maîtrise en relations industrielles, tous deux acquis à l'Université Laval. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés depuis 2014.

Sa carrière professionnelle débute en 2013, à titre d'adjointe aux ressources humaines pour la compagnie Adecco, puis à titre de recruteur régional pour les magasins La Source, à compter de 2016. C'est en avril 2017 que madame Dubois-Ouellet se joint à la Société à titre de coordonnatrice des ressources humaines et des communications. Elle est promue au poste de conseillère principale aux ressources humaines et aux communications en juin 2020. Elle est ensuite nommée directrice des ressources humaines et des communications en juillet 2021.



Éric Therrien

Directeur du développement économique

Monsieur Éric Therrien est titulaire d'une maîtrise en gestion des organisations de l'Université du Québec à Chicoutimi et est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. Sa carrière professionnelle débute en 2003 à titre d'enseignant et expert de contenu pour la Commission scolaire de la Capitale, puis à compter de 2008 à titre de conseiller au service aux entreprises et chargé de projet régional en reconnaissance des acquis en formation professionnelle et technique (RAC) pour la Commission scolaire de la Baie-James. En 2009, il est embauché à titre de directeur de production dans l'entreprise Les Chantiers Chibougamau ltée. En 2012, il a démarré sa propre entreprise, Services métallurgiques Taïga-Métal-Urgences, se spécialisant en gestion du changement, contrat psychologique, gestion des actifs et leadership en gestion. En 2018, il a ensuite endossé le rôle de directeur des opérations chez AFS Canada. En 2021, il accepte un poste de conseiller en entrepreneuriat et projets de développement au Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage à l'Université du Québec à Chicoutimi. C'est en 2022 qu'il débute au sein de la Société à titre de conseiller en développement économique sénior. Il est ensuite nommé directeur du développement économique le 13 mars 2023.



Willy Nzouatoum

Directeur des technologies de l'information

Monsieur Willy Nzouatoum est titulaire d'un master en administration des systèmes et réseaux obtenu à l'Université de Dschang au Cameroun en 2020, ainsi que d'un brevet de technicien supérieur en informatique de gestion obtenu à l'École supérieure d'informatique et de gestion Siantou au Cameroun en 2004.

Sa carrière professionnelle débute en 2004 alors qu'il obtient un poste d'analyste-programmeur chez MicroWorks LTD. En 2007, il accepte un poste de directeur des systèmes d'information au sein de Providence Groupe au Cameroun. En 2010, il est recruté en tant qu'analyste-programmeur d'intelligence d'affaires et support aux technologies de l'information à la Banque Nationale de crédit et finance au Cameroun. En 2016, il est nommé chef de département des centres de données et infrastructures à la même banque. Arrivé au Canada en 2022, il poursuit sa carrière comme conseiller bancaire et ensuite directeur service à la clientèle à la Banque Nationale du Canada. C'est en 2023 qu'il se joint à la Société à titre de directeur des technologies de l'information.



Henry Webster Edmond

Directeur des finances et de l'administration

Monsieur Henry Webster Edmond est un professionnel chevronné dont le parcours reflète une évolution progressive de l'ingénierie vers la comptabilité et l'audit. Il débute sa carrière en Haïti en tant qu'ingénieur électromécanicien après l'obtention de son baccalauréat en génie à la Faculté des Sciences de l'Université d'État d'Haïti.

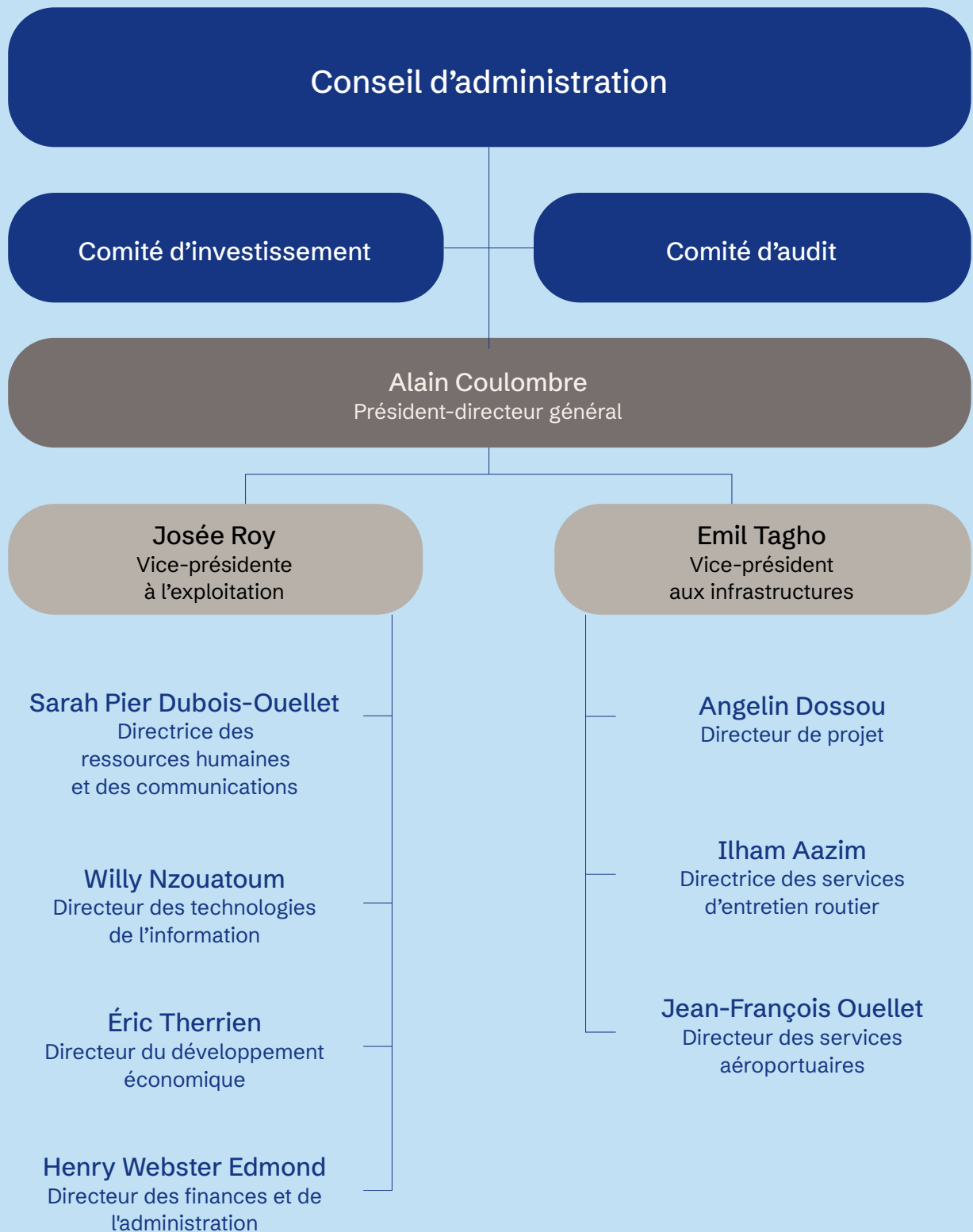
De 2010 à 2013, il occupe le poste de responsable de chantier chez Elmeco, une entreprise spécialisée dans la construction de lignes électriques. Il poursuit ensuite en tant que chef d'équipe chez Digicel Haïti de 2013 à 2016, au sein du département d'électricité et de mécanique, où il supervise l'installation et la maintenance de génératrices sur des sites techniques à haute exigence opérationnelle. Souhaitant réorienter sa carrière vers la gestion financière, il entreprend des études à HEC Montréal, où il obtient successivement un baccalauréat en administration des affaires en 2020, un DESS en comptabilité publique en 2021, puis entame une maîtrise en gestion – comptabilité, contrôle, audit en 2024. Cette transition marque le début d'un nouveau chapitre professionnel dans le secteur financier.

De 2020 à 2024, il exerce comme auditeur financier au Bureau du vérificateur général du Canada, où il contribue à la planification et à la réalisation d'audits financiers complexes dans le secteur public. Il y développe une expertise solide en évaluation de contrôles internes, en conformité réglementaire et en amélioration des processus financiers. Parallèlement, il acquiert une expérience opérationnelle à Revenu Québec de 2019 à 2021, dans le traitement de dossiers fiscaux, ainsi qu'en contrôle qualité dans le secteur agroalimentaire chez Industries Lassonde de 2019 à 2020.

En octobre 2024, il rejoint la Société à titre de directeur adjoint. Grâce à son professionnalisme et à sa rigueur, il est promu le 1^{er} mai 2025 au poste de directeur des finances et de l'administration et trésorier.

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA, auditeur) depuis 2024, monsieur Edmond combine une solide formation comptable, une expérience technique et une fine compréhension des enjeux liés au secteur public.

Organigramme







Résultats sectoriels

L'entretien régulier de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi

En 2025, la Société a dû assurer la continuité des activités d'entretien de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi dans un contexte budgétaire contraignant. Grâce à la rigueur des équipes et à une coordination étroite avec les partenaires, les interventions réalisées ont permis de préserver la sécurité des usagers et de maintenir les infrastructures dans un état fonctionnel sur l'ensemble du réseau routier. Les travaux réalisés au cours de l'année ont notamment inclus le déneigement et déglacage de la chaussée, le transport d'abrasifs, la surveillance du réseau, l'entreposage et le transport de fondants chimiques nécessaires à l'entretien hivernal, et ce, malgré des enjeux d'approvisionnement récurrents.

En raison du contexte budgétaire, la Société a dû ajuster la portée de certaines interventions d'entretien en 2025, notamment en ce qui concerne l'entretien estival (mise en forme des accotements, marquage au sol, scellement des fissures, signalisation au sol, entretien des glissières, etc.), qui n'a pas pu être réalisé au niveau initialement prévu.

Consciente des enjeux que représente l'entretien de ce corridor stratégique, la Société a également poursuivi ses travaux avec les partenaires gouvernementaux afin d'identifier des solutions durables visant à assurer, à long terme, un niveau d'entretien sécuritaire et prévisible pour la route Billy-Diamond et le chemin de Chisasibi, en fonction des réalités opérationnelles et financières propres à ce territoire.

Nouveaux mandats d'entretien des infrastructures de transport du MTMD

En 2025, la Société a été officiellement chargée par le MTMD d'assurer l'entretien général pour la saison estivale de trois nouveaux tronçons routiers stratégiques situés au nord du 49^e parallèle, soit la route 109 (dans sa section au nord du 49^e parallèle), la route d'Authier Nord-Joutel, desservant un secteur forestier et minier en activité et le chemin d'accès à l'aéroport de Matagami, essentiel à la mobilité aérienne régionale.

Cette entente représente une première étape vers une prise en charge plus complète du réseau régional du MTMD dans l'ouest du territoire.

À compter du 1^{er} octobre 2025, en plus de l'entretien estival, l'entretien de la route d'Authier Nord-Joutel comprenait le déneigement et le déglacage mécanique, l'application d'abrasifs, la surveillance quotidienne, la gestion des événements météorologiques sévères, l'entretien ponctuel des emprises et des ouvrages, ainsi que la transmission des rapports hebdomadaires et des pièces justificatives exigés par le MTMD.

Ce mandat hivernal s'inscrit directement dans la stratégie d'expansion et de consolidation du réseau routier sous la responsabilité de la Société, qui dépasse désormais 2500 kilomètres de routes gérées. En prenant en charge l'entretien hivernal de la route d'Authier Nord-Joutel, la Société renforce son rôle essentiel dans le maintien des infrastructures de transport stratégiques soutenant le développement économique, industriel et démographique du territoire. L'organisation poursuit également le déploiement d'outils de surveillance modernes, dont la télémétrie et l'harmonisation de ses processus de reddition de comptes, afin d'améliorer la performance opérationnelle, la traçabilité des interventions et la qualité du suivi contractuel auprès du MTMD.





Entretien des infrastructures de transport sous mandat du MTMD et d'HQ

En 2025, la Société a assuré l'entretien et la gestion d'un ensemble majeur de routes relevant du MTMD, soit les routes d'accès aux communautés cries de Waskaganish, Eastmain, Wemindji et Nemaska, la route 19900 reliant Matagami à Lebel-sur-Quévillon, ainsi que la section sud de la route du Nord, entre les km 132 et 258.

En parallèle des mandats obtenus du MTMD, durant la même année, la Société a assuré la gestion et l'entretien des routes relevant d'HQ, soit la route Transtaïga du km 0 au km 582, la route du Nord du km 258 au km 406, incluant les chemins et installations permanentes d'HQ dans le secteur de Nemiscau et Albanel, la route ESR (Eastmain-Sarcelle-Rupert) et le chemin d'accès à LG-1.

En complément, un programme important de débroussaillage mécanique a été exécuté sur les infrastructures routières et aéroportuaires d'HQ. Plus de 170 hectares ont été traités au total, couvrant à la fois les bordures de la route Transtaïga et les zones aéroportuaires des aérodromes LG-3, LG-4 et Fontanges.

Pour l'ensemble des mandats réalisés pour le MTMD et HQ, l'année 2025 a permis d'identifier certains leviers d'amélioration en matière de surveillance terrain, de suivi opérationnel et de reddition de comptes. La Société a ainsi amorcé la mise en place de mesures structurantes visant à renforcer ses mécanismes de suivi, à optimiser la planification des travaux et à assurer un meilleur arrimage entre la réalisation des travaux, les échéanciers et les budgets autorisés. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'organisation d'améliorer en continu la performance et la qualité de ses interventions sur le réseau d'infrastructures de transport sous sa responsabilité.

Le projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi

Les travaux de la phase 2 du projet, débutés en 2024, comprenaient le remplacement de ponceaux et glissières ainsi que la réhabilitation de la chaussée entre les km 380 et 460. Ces travaux ont été finalisés en 2025.



Dans le cadre de la phase 1 du projet, les travaux de remplacement de ponceaux complexes qui ont débuté en 2021 sont toujours en cours. De plus, au cours de l'année 2025, les travaux de pavage aux sites des km 512, 594 et 605 de la route Billy-Diamond ont été complétés, de même que le remplacement des deux ponceaux complexes situés au km 139. Une réception définitive est prévue pour ces ponceaux en 2026, après la validation de la conformité des ensemcements. Les travaux de remplacement d'une batterie de ponceaux par un pont au km 69 de la route Billy-Diamond, qui avaient débuté en 2024, se sont poursuivis mais ne sont pas encore terminés. Des travaux de finalisation du tablier du pont et sa mise en service sont prévus pour 2026. Par ailleurs, la saison 2025 a vu le démarrage des travaux de construction d'un deuxième pont au km 66 de la route Billy-Diamond. Ce sont 15 des 18 sites de ponceaux complexes dont les travaux ont été complétés en 2025. Les travaux sont toujours en cours sur deux sites.

En ce qui concerne le dernier site au km 49, le solde budgétaire disponible est insuffisant pour sa réalisation, en raison de l'état d'avancement du projet et de la récente inflation des coûts sur les marchés. Une demande de modification significative, incluant un rehaussement budgétaire et un report de l'échéancier à 2028, a été soumise au comité de gérance. Celle-ci a été approuvée par le comité directeur interministériel.

Conformément à la nouvelle programmation, de nouveaux travaux ont démarré en 2025, soit sur les tronçons du km 3 au km 90 du chemin de Chisasibi et du km 531 au km 620 de la route Billy-Diamond. À la fin de la saison, ces travaux ont permis de réparer 36 kilomètres de chaussée, de réhabiliter 20 kilomètres de chaussée, de remplacer 60 ponceaux et 6,6 kilomètres de glissière de sécurité. Le parachèvement de ces travaux est prévu en 2026. Les travaux du km 460 au km 538 de la route Billy-Diamond, commenceront en été 2026 pour un parachèvement en 2027.



Obtention d'une subvention pour réaliser l'évaluation de la capacité portante des ponts sur la route Billy-Diamond



La Société a obtenu une subvention maximale de 600 000 \$ du MRNF pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025 afin de réaliser les travaux de modélisation et les analyses nécessaires à l'établissement des capacités portantes des 11 ponts de la route Billy-Diamond. Bien que les travaux devaient initialement se terminer en octobre 2024, les premières inspections ont mis en évidence la nécessité d'investigations supplémentaires pour les ponts Rupert et Eastmain, entraînant un report de l'échéancier. Les activités de modélisation et d'analyse de la capacité portante des neuf autres ponts ont été complétées et les rapports finaux ont été transmis au MRNF à la fin du premier trimestre 2025.



En octobre 2025, une fissure importante est apparue sur un élément d'appui du pont Rupert, entraînant la fermeture d'une voie de circulation. Une réparation temporaire des dégradations a été effectuée permettant la réouverture complète des deux voies. Les travaux de réparation permanents à venir permettront que le transport hors norme puisse reprendre sur ce pont, ce type de transport ayant été interdit depuis l'apparition de la fissure. La firme externe mandatée pour analyser les dégradations a toutefois confirmé que la réparation temporaire assurait la sécurité des usagers.

Travaux prioritaires sur les ponts de la route Billy-Diamond

Un projet actuellement en cours vise à compléter l'évaluation de la capacité portante de deux ponts, soit Eastmain et Rupert, ainsi qu'à réaliser des travaux de réfection et d'affichage de la capacité portante jugés urgents sur 12 structures de la route Billy-Diamond, incluant 11 ponts et le ponceau complexe du « pont du Vieux Comptoir ». En 2025, nos équipes ont travaillé à la préparation de l'appel d'offres pour la sélection de la firme de génie qui sera responsable de l'élaboration des plans et devis et de la réalisation d'inspections complémentaires des différentes structures.

Ce projet est cofinancé par le gouvernement du Canada dans le cadre du volet « Infrastructures des communautés rurales et nordiques » de l'EBI, et par le gouvernement du Québec. Le coût total du projet est estimé à près de 10 M\$, dont une contribution financière maximale de 5 000 000 \$ du gouvernement du Québec et une contribution du gouvernement du Canada couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles. Un protocole d'entente avec la SDBJ, bénéficiaire du projet, est en préparation conformément aux exigences de l'EBI.

Programme de mise aux normes des bâtiments et équipements

Nous avons poursuivi en 2025 les travaux d'amélioration dans le cadre du programme de mise aux normes des bâtiments. Par ailleurs, un appel d'offres public a été lancé pour retenir une firme de génie chargée de la conception et la préparation des plans et devis pour la mise aux normes des bâtiments pour la période de 2025 à 2027. Le suivi environnemental de l'eau souterraine a également été réalisé au relais routier du km 381. Au total, trois campagnes de suivi ont été effectuées au cours de l'année 2025.

Première année du programme de maintien d'actifs

L'objectif du programme est d'assurer la pérennité des investissements effectués sur les axes routiers, de maintenir un niveau de sécurité constant et de réduire les risques de défaillance pour la période couvrant 2024-2025 à 2026-2027. En 2025, des relevés ont permis d'identifier plusieurs zones présentant des faiblesses structurelles entre les km 0 et 380 de la route Billy-Diamond, ce qui a mené à l'exécution de travaux correctifs au km 99 sur un segment gélif d'environ 300 mètres. D'autres secteurs identifiés en 2025 feront l'objet d'une autre campagne d'intervention en 2026. L'amendement à la convention pour l'octroi de la subvention permettant la réalisation des travaux de maintien d'actif qui vise à élargir le périmètre du projet et à prolonger sa durée de réalisation jusqu'en 2035, est en cours d'approbation. Dans ce contexte, la préparation de la programmation globale du projet a été amorcée en 2025.



Remplacement de trois ponts-ponceaux et réhabilitation de chemins dans le secteur de LG-3

Une entente est intervenue entre la Société et HQ en 2024, pour la réalisation du projet de réfection de la route d'accès menant à la centrale LG-3. En 2025, les travaux de débroussaillage ont été réalisés alors que le reste des travaux est reporté au printemps 2026. Les travaux qui sont toujours à réaliser sont le remplacement de trois ponts-ponceaux, la réhabilitation de la route d'accès à LG-3 et aux résidences de Sakami incluant l'ouverture, la préparation et l'exploitation d'une nouvelle carrière au km 7 du chemin de LG-3, la construction d'un camp autochtone, le remplacement de 21 ponceaux et le rechargement de 30 km de chemin en gravier.



Programme d'intervention sur certaines routes au nord du 49^e parallèle

La mise en œuvre du programme d'intervention au nord du 49^e parallèle s'est poursuivie en 2025 avec les travaux de réfection sur cinq ponceaux et deux ponts sur le chemin de Wemindji. En raison des conditions hivernales, les déficiences identifiées seront corrigées à l'été 2026. Des travaux correctifs ont également été réalisés sur l'une des structures remplacées en 2023 sur la route 19900, reliant Matagami à Lebel-sur-Quévillon, afin d'en assurer la pérennité.



Les activités de planification se sont poursuivies tout au long de l'année. Les plans et devis ont été finalisés pour les travaux prévus en 2026, incluant la réfection de deux ponts sur la route 19900 et le rechargement granulaire du chemin de Wemindji sur 44 kilomètres. En parallèle, les travaux de conception ont avancé en vue de la reconstruction d'un pont à Villebois en 2027.

Les travaux prévus en 2026 et 2027 permettront de compléter à 100 % le programme d'intervention au nord du 49^e parallèle, amorcé en 2020.



Mandats du MTMD pour la reconstruction de 16 structures sur la route du Nord

En 2025, la Société a poursuivi les activités avec la finalisation des études d'opportunité et la réalisation des études d'avant-projet sur 14 sites de batteries de ponceaux et 2 ponts. Les activités se poursuivront en 2026 avec l'achèvement des études d'avant-projet et l'élaboration des plans et devis pour les travaux de remplacement de l'une des structures, prévus en 2027.

Des activités connexes ont également été réalisées, notamment la caractérisation des matériaux dans des sources potentielles de carrières et de bancs d'emprunt en vue de leur mise en disponibilité pour les travaux.

Études prioritaires sur la route du Nord

En tout début d'année, une entente a été conclue avec la SPN et les utilisateurs industriels (HQ, Nemaska Lithium et Corporation Lithium Éléments Critiques) pour la réalisation de diverses études techniques nécessaires à la conception et à la préparation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation de la route du Nord, entre le km 258 et le km 407. Estimées à plus de 1 M\$, ces études sont financées à parts égales par la SPN et les utilisateurs industriels.

La collecte de diverses données techniques sur le terrain a été effectuée de septembre à octobre 2025. Le rapport préliminaire des études spécifiques, reçu en décembre, présente les scénarios de réhabilitation ainsi qu'une estimation préliminaire des coûts de construction, lesquels sont utilisés pour appuyer la demande de financement à soumettre au FIMC pour la réalisation des travaux de construction.

Par ailleurs, une première demande a été déposée au FIMC en juin 2025 au nom de Nemaska Lithium pour le financement de la phase 2 du projet portant sur la conception et la préparation des plans et devis à hauteur de plus de 5 M\$ et dont les activités débiteront à l'hiver 2026.

Cette demande a été approuvée conditionnellement et des démarches ont été entreprises afin de procéder au transfert du dossier, de façon à ce que la Société, à titre de gestionnaire du projet, devienne le porteur officiel du dossier de financement.

Projet de réfection de la piste de l'aéroport de La Grande-Rivière

En mars 2025, le volet 1 des travaux de réfection de l'aéroport de La Grande-Rivière, débuté en 2024, s'est parachevé avec l'installation du nouveau groupe électrogène et divers ajustements techniques requis pour la mise en service complète des systèmes. Ce premier volet, financé par Transports Canada dans le cadre du PAIA et portant sur la réfection des systèmes électroniques de la piste et de voies de circulation ainsi que sur la mise à niveau partielle du système de drainage de la piste, a été complété conformément aux exigences techniques et administratives.

Grâce à un financement additionnel de 32 M\$ du gouvernement du Québec dans le cadre du PQI 2024-2034, les travaux se sont poursuivis en 2025 dans le cadre du volet 2, avec la finalisation du système de drainage et la réparation ponctuelle de l'enrobé de la piste, en attendant la réalisation des travaux d'envergure prévus en 2026 et 2027, lesquels porteront sur la réhabilitation de l'enrobé de la piste, des voies de circulation et du tablier « secteur passager » ainsi que la mise à niveau du système de drainage des voies de circulation.



Ouverture aux tiers à l'aérodrome de Nemiscau

À la suite de négociations entre HQ, la Société et NDC, l'aérodrome de Nemiscau a été ouvert aux tiers le 1^{er} mai 2025, permettant les mouvements d'aviation générale. Cette ouverture s'inscrit dans les orientations du PADD 2023-2028 de la Société et vise à accroître l'accessibilité au territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, tout en contribuant au développement économique de la communauté crie de Nemaska et de la région, notamment en favorisant la mobilité des personnes, l'accès au territoire, le développement touristique et l'activité économique. Elle permet également de générer des revenus qui sont réinvestis dans le maintien et l'amélioration des infrastructures aéroportuaires. Dans le cadre du modèle de gouvernance mis en place, la Société réalise ses mandats de gestion et d'entretien des infrastructures aéroportuaires d'HQ en partenariat avec des organisations cries, notamment par l'entremise du partenariat Aakutaah. Pour l'aérodrome de Nemiscau, l'exploitation a été confiée à une société détenue par la communauté crie, permettant la création de plusieurs emplois spécialisés et contribuant au développement de l'expertise locale. La Société assure pour sa part un rôle d'encadrement afin de maintenir des standards élevés de qualité, de sécurité et de conformité réglementaire, tout en veillant à la saine gestion des actifs appartenant à HQ, qui demeure propriétaire et principal utilisateur des installations.

Le 17 novembre 2025, l'ouverture officielle de l'aérodrome au public a été soulignée lors d'un événement tenu à Nemiscau en présence de monsieur Jean-François Simard, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, de monsieur Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, de monsieur Mathieu Boucher, directeur principal - Relations avec les Premières Nations et les Inuit à HQ, de monsieur Paul John Murdoch, Grand chef de la Nation crie de Nemaska, de monsieur Clarence Jolly, Chef de la Nation crie de Nemaska, de monsieur Clarke Shecapio de SDC ainsi que plusieurs représentants de la Nation crie de Nemaska et de la Société. Cette annonce a permis de mettre en lumière l'importance de ce projet structurant pour la région ainsi que le modèle de partenariat mis en place pour l'exploitation des aérodromes. La Société entend poursuivre l'ouverture progressive de certains aérodromes sous sa responsabilité à l'aviation générale, notamment celui de LG-4, contribuant ainsi à améliorer l'accessibilité du territoire et à soutenir le développement nordique.





Renouvellement de la flotte d'unité de dégivrage aux aérodromes d'HQ

Pour la saison hivernale 2025-26, HQ a transféré le mandat de son programme de dégivrage au sol de ses avions à la Société. La flotte de camions de dégivrage d'HQ ayant atteint sa fin de vie utile, la Société a lancé un appel d'offres pour son renouvellement.

Ces nouvelles unités de dégivrage sont de conception québécoise et assemblées à Deschambault par la firme Polar Aircraft Deicer. Ces unités sont non seulement à la fine pointe de la technologie de l'industrie, mais ont aussi permis l'introduction de liquide antigivrant de Type IV, augmentant ainsi la fiabilité des horaires des vols en période hivernale.

Mise en place d'un système de gestion de la sécurité aux aérodromes d'HQ

Au cours de l'année, la Société a participé à l'implantation d'un système de gestion de la sécurité (SGS) aux aérodromes d'HQ. Un SGS est un système de gestion structuré et documenté qui permet d'identifier de façon proactive les risques en matière de sécurité, de les analyser et de mettre en place des mesures correctives afin de réduire ou d'éliminer ces risques. Cette approche vise à intégrer la sécurité dans l'ensemble des activités et à favoriser une amélioration continue des pratiques en matière de sécurité.

Dans ce cadre, les employés de la Société travaillant aux aérodromes d'HQ peuvent effectuer des signalements liés à la sécurité, lesquels sont rapidement évalués et analysés par l'équipe de gestion de la Direction des services aéroportuaires de la Société. Des mesures correctives sont ensuite proposées à l'équipe du transport aérien d'HQ afin de mitiger ou d'éliminer les risques identifiés, dans l'objectif de prévenir leur récurrence et d'assurer le maintien de hauts standards de sécurité aux aérodromes.

Création d'une académie de formation pour les nouveaux employés des aérodromes d'HQ

À la suite d'un projet pilote concluant, la Direction des services aéroportuaires de la Société a formalisé, en collaboration avec la firme québécoise Cirrus Intelligence, la création d'une académie de formation clés en main destinée aux nouveaux employés appelés à travailler sur les sites aéroportuaires d'HQ sous la gestion de la Société. Cette académie vise à structurer et uniformiser la formation du personnel en intégrant les exigences réglementaires, les procédures opérationnelles, les pratiques en matière de sécurité ainsi que les réalités propres aux aérodromes nordiques.

Le programme de formation comprend des modules adaptés aux différents rôles exercés sur les aérodromes et permet d'assurer une standardisation des pratiques opérationnelles sur l'ensemble des sites sous la responsabilité de la Société. Cette approche favorise également une meilleure intégration des nouveaux employés, contribue au développement des compétences, à la rétention de la main-d'œuvre et au maintien de standards élevés en matière de sécurité, de conformité réglementaire et de qualité des services aéroportuaires.

Gestion de l'aérodrome de Matagami

La Société a conclu un nouveau mandat de gestion pour l'aérodrome de Matagami avec le MTMD, d'une valeur de plus de 2 M\$, pour une durée de trois ans, soit de 2025 à 2028.



Activités de services - Rétrospective financière

(en dollars)	2025	2024
Revenus	52 093 183	59 243 467
Charges	(52 805 022)	(57 493 003)
Marge brute	(711 839)	1 750 464

Réfection de la route Billy-Diamond - Rétrospective financière

(en dollars)	2025	2024
Revenus	76 526 856	36 309 827
Charges	(20 956 398)	(17 638 662)
Marge brute	55 570 458	18 671 165

Performance du portefeuille de placements privés

En 2025, la Direction du développement économique a traité plus de 30 dossiers de financement. Ces projets se distinguant par des niveaux variables d'avancement. Si deux projets d'envergure ont été écartés après une analyse rigoureuse en raison de risques trop élevés, neuf autres dossiers sont toujours jugés prioritaires. Ces derniers présentent une rentabilité ou des retombées régionales prometteuses, laissant présager une conclusion favorable prochainement.

Performance de NQIM

L'année 2025 marque la deuxième année complète de fonctionnement de NQIM. Après son lancement en 2023 et une première année principalement consacrée à la mise en place et au raffinement de ses processus internes, NQIM s'impose désormais comme un acteur incontournable du financement minier dans le Nord-du-Québec. Son rôle stratégique et sa crédibilité sur le terrain en font aujourd'hui un partenaire recherché par les sociétés d'exploration actives dans la région.

En 2025, NQIM a réalisé 5 M\$ d'investissements auprès d'entreprises d'exploration minière actives sur le territoire du Nord-du-Québec. Fidèle à sa stratégie de diversification, le fonds a soutenu tant des projets liés aux métaux précieux que ceux axés sur les minéraux critiques et stratégiques. Depuis sa création, NQIM a investi plus de 8,5 M\$ sur les marchés primaires et secondaires. Les sommes investies ont entraîné un effet levier de 43 fois la mise initiale, ce qui signifie que, grâce à la participation des autres fonds et investisseurs, plus de 373 M\$ ont été mobilisés afin de développer les projets miniers localisés dans le Nord-du-Québec.

Investissements de NQIM en 2025

SYMBOLE	SOCIÉTÉ	INVESTISSEMENT
Marché primaire		
ABI	Abcourt Mines	333 000 \$
AMQ	Abitibi Metals Corp.	250 000 \$
AUME	Auriginal Mining	250 000 \$
AZM	Azimut Exploration	300 000 \$
CUPA	Cupani Metals	300 000 \$
EPG	Exploits Discovery	398 000 \$
HVG	Harvest Gold Corp.	100 000 \$
MGM	Maple Gold Mines	192 000 \$
MD	Midland Exploration	300 000 \$
BLUE	Mine d'Or Orbec	175 000 \$
OIII	Minière O3	198 000 \$
NTX	NeoTerrex Minerals	250 000 \$
SUP	Northern Superior Resources	300 000 \$
OOR	Opus One Gold Corp.	250 000 \$
QTWO	Q2 Metals	550 000 \$
SOI	Sirios Exploration	100 000 \$
TLG	Troilus Gold Corp.	5 01 000 \$
VIO	Vior Gold Corp.	300 000 \$
Total		5 047 000 \$



Performance du relais routier du km 381

Au cours de l'année 2025, la Société a procédé à la rédaction d'un manuel d'exploitation complet couvrant l'ensemble des activités du relais routier du km 381. Ce document précise les procédures opérationnelles, les responsabilités et les tâches associées à chacun des postes. Il constitue désormais un outil de référence pour le personnel et contribue à l'uniformisation des pratiques, à la continuité et à la qualité des opérations du relais routier.

Par ailleurs, en raison du fort achalandage généré par les activités de construction d'un complexe minier à proximité, la contribution du relais routier en 2025 a été substantiellement supérieure à son niveau habituel.

Consolidation des partenariats stratégiques en tourisme

En décembre 2025, la SDBJ a renouvelé ses engagements dans le cadre des ententes de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT 2025-2027) pour nos deux associations touristiques régionales. L'EPRTNT de Tourisme Baie-James unissant la SDBJ, le ministère du Tourisme du Québec et l'ARBJ et celui d'Eeyou-Istchee Tourism, la SDBJ et le ministère du Tourisme du Québec. Ces ententes visent à soutenir le développement, la structuration et le renouvellement de l'offre touristique régionale, notamment par l'appui à des projets structurants, innovants et durables générant des retombées économiques pour le territoire et les communautés.

Ces collaborations s'inscrivent dans les orientations du ministère du Tourisme visant à stimuler l'économie régionale, à renforcer la compétitivité des entreprises touristiques et à favoriser l'intégration de solutions innovantes, notamment en matière de transformation numérique et d'amélioration de l'expérience client. Par sa participation à ces ententes, la SDBJ contribue à la réalisation de sa mission qui consiste, entre autres, à susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant le développement économique du territoire de la Baie-James. De plus, cette participation encourage l'émergence de projets collectifs et structurants permettant de soutenir la croissance de l'industrie touristique régionale et de renforcer l'attractivité de la destination Eeyou Istchee Baie-James.

Indexation des salaires du personnel non syndiqué

En novembre 2025, la Société a obtenu l'autorisation du SCT pour procéder à l'indexation des salaires de son personnel non syndiqué, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Cette mise à niveau était essentielle alors que les salaires de la Société étaient restés figés depuis 2023, dans un contexte où l'attraction et la rétention de personnel demeurent difficiles dans notre secteur nordique, particulièrement face aux conditions offertes par le secteur privé. Les autorisations obtenues du SCT s'étendent jusqu'en 2028, ce qui nous permettra d'éviter l'accumulation de retards futurs dans les indexations de salaire. Cette prévisibilité contribuera directement à renforcer notre attractivité et la stabilité de nos équipes.



Conclusion d'une nouvelle convention collective avec les adjoints administratifs

En 2025, la Société a conclu avec succès une nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans pour le groupe des adjoints administratifs, couvrant la période 2024 à 2028. Cette entente comprend un rehaussement notable des conditions d'emploi, incluant des ajustements salariaux et des améliorations aux primes de disparité régionale. Le taux d'acceptation de 100 % témoigne de la qualité du processus de négociation, lequel s'est déroulé efficacement sur une période de seulement deux jours. Cette convention contribuera à stabiliser et valoriser un groupe clé au sein de la Société.

Soutien au développement de l'entrepreneuriat cri

En 2025, la Société, aux côtés de la SPN et du GNC, a contribué à la mise en place d'un partenariat d'une durée de trois ans visant à soutenir le développement de l'entrepreneuriat cri en Eeyou Istchee. Dans le cadre de cette entente, les partenaires ont respectivement contribué financièrement à cette initiative visant à améliorer la capacité des entreprises cries à répondre aux exigences des donneurs d'ordres publics et privés et à accroître leur participation aux retombées économiques générées sur le territoire.

Pour la Société, cette entente vient répondre à un enjeu stratégique de son plan de développement, soit la maximisation des retombées économiques régionales et a notamment permis l'embauche, la formation et le déploiement d'une ressource dédiée aux relations commerciales, dont le mandat est d'accompagner les entrepreneurs cris dans leurs démarches, notamment en matière d'appels d'offres, de conformité administrative et de développement des marchés.

Cour de transbordement de Matagami

La Société a poursuivi en 2025 son partenariat avec la Ville de Matagami dans l'exploitation de la cour de transbordement. Cette infrastructure logistique stratégique, située à l'intersection du réseau ferroviaire et de la route Billy-Diamond, joue un rôle important dans l'acheminement des marchandises et des ressources vers le territoire nordique.

Au cours de l'année, le projet de mise à niveau de la cour de transbordement, soutenu par un investissement gouvernemental de 6,2 M\$, a permis la réalisation de travaux visant à améliorer la capacité et l'efficacité des installations, contribuant ainsi à renforcer le rôle de Matagami comme pôle logistique pour le développement économique et minier du territoire. La Société et la Ville de Matagami poursuivent leur collaboration dans l'exploitation et le développement de cette infrastructure stratégique.



Développement et investissement - Rétrospective financière

(en dollars)	2025	2024
Revenus	7 358 899	2 342 347
Charges	(713 324)	(619 888)
Excédent d'exploitation	6 645 575	1 722 459
Moins-value durable sur prêts et placements	(690 226)	(1 504 910)
Marge brute	5 955 349	217 549

Relais routier du KM 381 - Rétrospective financière

(en dollars)	2025	2024
Revenus	18 111 193	12 450 046
Charges	(16 261 951)	(11 170 204)
Marge brute	1 849 242	1 279 842

Activités de développement économique - Résultats consolidés

(en dollars)	2025	2024
Revenus	25 470 092	14 792 393
Charges	(16 975 275)	(11 790 092)
Excédent d'exploitation	8 515 885	3 002 301
Moins-value durable sur prêts et placements	(690 226)	(1 504 910)
Marge brute	7 804 591	1 497 391



A person wearing a bright yellow jacket and dark pants stands on a narrow, rocky path that runs along the edge of a turbulent river. The river flows between dark, jagged rock formations. In the background, a forested hillside rises under a sky filled with large, grey clouds. Several power lines stretch across the upper portion of the image. A large, semi-circular blue graphic is overlaid on the right side of the image, containing the text.

Section financière

États financiers de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

A blue ink signature, appearing to be 'Alain Coulombe', written in a cursive style.

Alain Coulombe, MBA

Matagami, le 30 avril 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de développement de la Baie-James et de ses participations dans des partenariats (« le groupe »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le groupe n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que les charges afférentes à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités pour les exercices clos à ces dates et n'a pas fourni les informations requises à l'égard de ce passif. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable « SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Les incidences éventuelles de cette dérogation sur les états financiers des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 n'ont pas pu être quantifiées quant aux ajustements qui pourraient être nécessaires en ce qui concerne l'excédent cumulé aux 1^{er} janvier 2025 et 2024, les immobilisations corporelles et le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 31 décembre 2025 et 2024 ainsi que les charges afférentes pour les exercices clos à ces dates.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

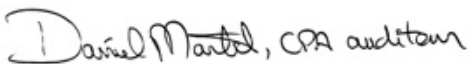
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- je planifie et réalise l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in dark ink that reads "Daniel Martel, CPA auditeur". The signature is written in a cursive, flowing style.

Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 30 avril 2026

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
REVENUS			
Subventions	155 607 122 \$	85 774 790 \$	52 323 434 \$
Revenus de placements (note 4)	1 591 962	3 793 360	1 924 288
Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation	4 069 429	4 050 000	4 050 000
Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux (note 9)	63 048	3 531 024	421 427
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	-	124 183	19 097
Ventes de biens et services			
Entretien et réfection de routes	34 402 919	32 972 335	35 349 865
Gestion et exploitation d'aérodromes	7 239 852	7 150 897	6 098 993
Carburant	6 453 000	5 680 898	5 820 595
Services de restauration	4 195 320	4 394 632	3 846 129
Services d'hébergement	2 590 361	2 907 669	2 227 018
Location	679 467	730 043	692 183
Revenus de gestion	3 328 579	2 969 614	3 250 761
Redevances	-	548 678	217 145
Autres revenus	1 050 190	467 477	120 559
	<u>221 271 249</u>	<u>155 095 600</u>	<u>116 361 494</u>
CHARGES			
Services d'entrepreneurs	38 149 142	36 010 129	38 789 368
Traitements et avantages sociaux	15 116 033	12 624 109	13 505 844
Frais liés au personnel	858 707	667 225	824 095
Achats (note 10)	6 989 382	6 450 825	6 209 171
Entretien et réparations	2 361 012	3 351 136	3 104 005
Électricité	726 028	487 961	491 461
Taxes, licences et permis	323 570	503 272	411 321
Frais de location	1 057 949	372 955	789 222
Assurances	672 355	860 490	661 427
Communications	252 407	275 050	308 622
Publicité	69 411	34 110	104 699
Frais de bureau	281 124	215 266	147 076
Matériaux de voirie	1 566 655	1 192 678	1 551 221
Créances douteuses	-	101 451	75 562
Amortissement des immobilisations corporelles (note 18)	17 791 126	18 362 313	14 854 188
Honoraires professionnels	4 830 465	3 139 974	4 045 944
Décontamination d'un terrain		5 051 886	537 416
Études et développement de marchés	181 000	-	90 800
Recouvrement de prêt radié	-	(21 068)	-
Moins-valeur durable sur placements	350 000	711 294	1 504 910
Intérêts et frais bancaires	4 405 055	4 066 827	3 449 710
Intérêts sur la dette à long terme	2 369 722	2 275 402	2 395 222
	<u>98 351 143</u>	<u>96 733 285</u>	<u>93 851 284</u>
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS (note 3)	<u>122 920 106 \$</u>	<u>58 362 315 \$</u>	<u>22 510 210 \$</u>
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT		105 755 488	83 245 278
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN		<u>164 117 803 \$</u>	<u>105 755 488 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	23 893 524 \$	19 243 525 \$
Débiteurs (note 5)	48 669 563	32 535 281
Subventions à recevoir (note 6)	167 594 066	105 892 874
Prêts (note 7)	11 506 644	14 116 195
Placements de portefeuille (note 8)	4 839 093	4 808 582
Participation dans des partenariats commerciaux (note 9)	9 824 005	4 292 981
Stocks destinés à la vente (note 10)	487 791	475 166
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	736 000	694 600
	<u>267 550 686</u>	<u>182 059 204</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 12)	222 166 253	135 687 727
Créditeurs et charges à payer (note 13)	38 015 581	38 989 145
Vacances à payer	606 106	594 536
Passif au titre des sites contaminés (note 14)	5 808 167	830 000
Retenues sur contrats	1 444 066	1 220 864
Revenus reportés (note 15)	104 430 016	92 693 678
Dette à long terme (note 16)	62 916 845	66 063 956
	<u>435 387 034</u>	<u>336 079 906</u>
DETTE NETTE	<u>(167 836 348)</u>	<u>(154 020 702)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 18)	421 398 371	346 478 916
Charges payées d'avance	132 201	182 913
	<u>421 530 572</u>	<u>346 661 829</u>
CAPITAL-ACTIONS (note 19)	<u>89 825 000</u>	<u>89 825 000</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>163 869 224 \$</u>	<u>102 816 127 \$</u>
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités	164 117 803	105 755 488
Pertes de réévaluation cumulées	(248 579)	(2 939 361)
	<u>163 869 224 \$</u>	<u>102 816 127 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 24)		
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 25)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Gaston Bédard
Président du conseil d'administration



Alain Coulombe
Président-directeur général

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(2 939 361) \$	(4 523 440) \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables à la variation des éléments suivants :		
Placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes	4 000 570	278 085
Bons de souscription	(124 908)	(32 631)
	<u>3 875 662</u>	<u>245 454</u>
Montants reclassés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités		
Placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes	(1 184 880)	1 338 625
GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	<u>2 690 782</u>	<u>1 584 079</u>
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	<u>(248 579) \$</u>	<u>(2 939 361) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025 Budget	2025 Réal	2024 Réal
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	122 920 106 \$	58 362 315 \$	22 510 210 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles		(93 488 656)	(83 211 817)
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles		(124 183)	(19 097)
Produit de dispositions d'immobilisations corporelles		331 071	220 000
Amortissement des immobilisations corporelles	17 791 126	18 362 313	14 854 188
	<u>17 791 126</u>	<u>(74 919 455)</u>	<u>(68 156 726)</u>
Acquisition de charges payées d'avance		(132 201)	(182 913)
Utilisation de charges payées d'avance		182 913	175 091
		<u>50 712</u>	<u>(7 822)</u>
Gains de réévaluation nets		2 690 782	1 584 079
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE	<u>140 711 232</u>	<u>(13 815 646)</u>	<u>(44 070 259)</u>
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(154 020 702)</u>	<u>(154 020 702)</u>	<u>(109 950 443)</u>
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(13 309 470) \$</u></u>	<u><u>(167 836 348) \$</u></u>	<u><u>(154 020 702) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel liés aux activités	58 362 315 \$	22 510 210 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Moins-value durable sur placements de portefeuille	711 294	1 504 910
Amortissement des immobilisations corporelles	18 362 313	14 854 188
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(124 183)	(19 097)
Constatation aux revenus des revenus reportés	(22 056 895)	(22 508 348)
Gains sur la cession de placements	(1 896 174)	(166 285)
Revenus d'intérêts capitalisés aux prêts	(104 094)	(303 099)
Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux	(3 531 024)	(421 427)
(Revenu) charge au titre des avantages de retraite	(41 400)	50 800
Frais financiers capitalisés à l'emprunt bancaire	417 890	385 448
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	20 100	20 100
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 21)	(39 877 537)	(28 624 349)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 242 605	(12 716 949)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêts effectués	-	(2 467 500)
Encaissement de prêts et refinancement	2 713 645	300 768
Placements effectués	(1 007 124)	(419 000)
Disposition et rachat de placements	4 247 249	3 433 922
Apport dans un partenariat commercial	(1 394 974)	(150 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	4 558 796	698 190
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(93 375 898)	(71 876 094)
Disposition d'immobilisations corporelles	331 071	220 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(93 044 827)	(71 656 094)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires effectués	129 877 307	115 621 453
Remboursements d'emprunts bancaires	(43 816 671)	(29 488 380)
Remboursement de la dette à long terme	(3 167 211)	(3 167 211)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	82 893 425	82 965 862
Augmentation (diminution) de la trésorerie	4 649 999	(708 991)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	19 243 525	19 952 516
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	23 893 524 \$	19 243 525 \$

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (note 21)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2025

1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (RLRQ, chapitre D-8.0.1). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont :

- les provisions pour moins-values;
- la provision pour créances douteuses;
- les hypothèses actuarielles liées au régime de retraite à prestations déterminées;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles;
- le passif au titre des sites contaminés;
- les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le passif au titre des sites contaminés est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation et en raison des limites inhérentes à l'évaluation de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise.

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

REVENUS

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des revenus d'intérêts sur les prêts et placements, des gains sur cession de placements et des revenus de dividendes.

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen et constatés à la disposition des placements. Les revenus de dividendes sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont déclarés. Lorsque le recouvrement du capital, des intérêts ou des dividendes n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des revenus d'intérêts ou de dividendes cesse.

Les intérêts et les dividendes déjà constatés, mais non recouvrés, dans la mesure où le recouvrement n'est pas raisonnablement sûr, font l'objet d'une provision ou d'une radiation à l'état de la situation financière.

Contributions aux frais d'entretien et d'exploitation

Les contributions aux frais d'entretien et d'exploitation versées par Hydro-Québec, destinées à l'entretien de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi, ainsi qu'à l'exploitation de l'aéroport de La Grande-Rivière sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées par Hydro-Québec et que tous les critères d'admissibilité sont atteints.

Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens et services constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la Société doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un client. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement :

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de carburant et de services de restauration sont comptabilisés au moment de la vente.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les revenus de redevances se composent des revenus liés aux frais d'atterrissage, constatés lors de l'atterrissage des aéronefs, ainsi que des revenus relatifs à la vente de carburant dans les aérodromes par une entité tierce, lesquels sont constatés au moment de la vente.

Ventes de biens et services (suite)

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés de l'entretien et de la réfection de routes, de la gestion et de l'exploitation d'aérodromes ainsi que de la vente des services d'hébergement sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de location sont constatés au fur et à mesure que les locaux sont mis à la disposition du payeur selon la durée des ententes d'occupation et des baux signés avec les locataires.

Les revenus de gestion sont afférents aux prestations de services effectués pour les travaux d'entretien et de réfection d'infrastructures de transport. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que les obligations sont remplies, soit selon la méthode d'avancement des travaux, ou en fonction des coûts engagés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La trésorerie, les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), les subventions à recevoir, les prêts et les placements de portefeuille (autres que ceux constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes et les instruments financiers dérivés qui en découlent) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer), les vacances à payer, les retenues sur contrats et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes et les instruments financiers dérivés (bons de souscription) sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur des placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes est déterminée en fonction des cours acheteurs sur un marché actif. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés (bons de souscription), la Société a appliqué des techniques d'évaluation qui intègrent des données disponibles sur les marchés financiers, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt. Cette évaluation est classée au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs.

Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés aux résultats au poste « Moins-value sur prêts ». La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Lorsqu'un emprunteur est en liquidation, qu'il a cessé tout remboursement et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût, au coût après amortissement ou à la juste valeur. À chaque date des états financiers, la Société évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, la Société doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable des placements de portefeuille évalués au coût ou au coût après amortissement est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué en actions ordinaires de sociétés ouvertes a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

Dérivés

La Société obtient des bons de souscription (des instruments financiers dérivés) via l'acquisition de placements. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Partenariats commerciaux

La Société comptabilise les parts qu'elle détient dans un partenariat commercial selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, lorsqu'elle exerce un contrôle partagé avec ses partenaires dans ce partenariat. La quote-part de la Société dans les résultats nets d'un partenariat est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans les résultats des partenariats commerciaux » à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités.

Lorsqu'un partenariat subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est directement imputée aux résultats de l'exercice. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente ou de la dissolution du partenariat, à titre de gains réalisés sur disposition du partenariat dans les résultats de l'exercice en cours.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime complémentaire de retraite des employés du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Ce régime est commun avec un autre employeur et il est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, chapitre R-15.1). Il est administré par un comité de retraite composé de membres désignés par les employeurs et les employés des deux organisations ainsi que d'autres membres prévus à la Loi.

Les sommes sont déposées auprès du Trust Banque Nationale. Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Régimes de retraite (suite)

La charge au titre des avantages de retraite est constatée dans les résultats et considère les éléments suivants :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime, et ce, à partir de l'exercice suivant la détermination de l'ajustement et un amortissement est créé à chacune des années;
- les cotisations des employés;
- les coûts des modifications au régime.

Les actifs du régime sont évalués selon la valeur liée au marché, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur une période de 5 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime de retraite simplifié du Groupe Industrielle Alliance. Il s'agit d'un régime interentreprises. Les contributions des employés varient de 5 % à 8 % de leur salaire admissible selon leur choix et la Société cotise un montant équivalant à celui de chacun des employés. La charge au titre des avantages de retraite est constatée aux résultats.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

- Infrastructures routières et aéroportuaires
 - Ponceaux de béton armé 75 ans
 - Ponceaux d'acier et polyéthylène 40 ans
 - Réfection en profondeur (réseau fluide, terrassement, structure de la chaussée et pavage) et études préparatoires 25 ans
 - Couche de correction, couche d'usure et glissières de sécurité 15 ans
 - Réfection de ponts 15 ans
 - Signalisation 10 ans
 - Palliatif (tous les types) – recouvrement mince de surface 5 ans
- Bâtiments entre 5 et 25 ans
- Mobilier, machinerie et équipement, véhicules entre 3 et 15 ans
- Équipement informatique 3 ans

Leurs coûts incluent les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient quasi terminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats et de l'excédent cumulé lié aux activités de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

PASSIFS

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles obtenues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les sommes obtenues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont grevées d'affectations d'origine externe sont comptabilisées à titre de revenus reportés et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.

Les revenus de location encaissés à l'avance sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

Les subventions pour lesquelles des stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Société, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Ce passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de réhabilitation. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

3. EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL PAR ACTIVITÉ

	2025				2024	
	Revenus	Charges	Excédent (déficit) d'exploitation	Autres charges	Excédent (déficit) lié aux activités	Excédent (déficit) lié aux activités
Siège social	373 974 \$	(5 035 087) \$	(4 661 113) \$	- \$	(4 661 113) \$	(4 845 638) \$
Entretien routier	29 611 383	(30 530 103)	(918 720)	-	(918 720)	1 911 865
Services aéroportuaires	10 458 342	(10 579 267)	(120 925)	-	(120 925)	(756 544)
Gestion de projets	12 023 458	(11 695 652)	327 806	-	327 806	595 143
Réfection de la route Billy-Diamond	76 526 856	(20 956 398)	55 570 458	-	55 570 458	18 671 165
Développement économique	7 358 899	(713 324)	6 645 575	(690 226)	5 955 349	217 549
Hôtelières	18 111 193	(16 261 951)	1 849 242	-	1 849 242	1 279 842
Autres activités	631 495	(271 277)	360 218	-	360 218	5 436 828
	<u>155 095 600 \$</u>	<u>(96 043 059) \$</u>	<u>59 052 541 \$</u>	<u>(690 226) \$</u>	<u>58 362 315 \$</u>	<u>22 510 210 \$</u>

La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- Activités du siège social
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Gain ou perte sur disposition d'immobilisations corporelles
 - Charges d'intérêts
 - Charges liées au bureau de Matagami
 - Charges liées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Charges liées au conseil d'administration, à la présidence et aux vice-présidences
 - Exploitation d'immeubles

3. EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL PAR ACTIVITÉ (SUITE)

- Activités d'entretien routier
 - Entretien et exploitation de routes pour des tiers
 - Entretien et exploitation de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi
 - Charges liées au bureau de Radisson
 - Exploitation d'immeubles
- Activités de services aéroportuaires
 - Entretien et exploitation d'aérodromes pour des tiers
 - Entretien et exploitation de l'aéroport de La Grande-Rivière
 - Exploitation d'immeubles
- Activités de gestion de projets
 - Réfection de routes pour des tiers
- Activités de réfection de la route Billy-Diamond
 - Revenus de subventions
 - Charges liées au projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi
 - Travaux de maintien d'actifs de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi
- Activités de développement économique
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Gain ou perte sur la cession de placements
 - Projets de développement économique
 - Charges liées à la direction du développement économique
 - Charges liées au bureau de Chibougamau
 - Partenariats commerciaux
- Activités hôtelières
 - Exploitation du relais routier du km 381
- Autres activités
 - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
 - Réfection de l'aéroport de La Grande-Rivière

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2025	2024
Gains sur la cession de placements	1 896 174 \$	166 285 \$
Revenus d'intérêts sur les prêts et placements	1 871 270	1 757 320
Revenus de dividendes	25 916	683
	<u>3 793 360 \$</u>	<u>1 924 288 \$</u>

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Entités sous contrôle commun :		
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	-	1 050 \$
Hydro-Québec	13 295 388	10 835 129
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	18 566 206	12 199 881
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	20 685	4 525
Revenu Québec	8 651 692	3 517 008
Société de portefeuille Aakutaah inc.	2 682 219	-
Autres	5 737 561	6 162 219
	<u>48 953 751</u>	<u>32 719 812</u>
Provision pour créances douteuses	(284 188)	(184 531)
	<u>48 669 563 \$</u>	<u>32 535 281 \$</u>

6. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2025	2024
Entités sous contrôle commun :		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	155 540 642 \$	77 031 440 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	5 400 000	8 015 456
Secrétariat du Conseil du trésor	6 193 533	1 141 647
Société du Plan Nord	459 891	13 958 402
Gouvernement du Canada	-	5 745 929
	<u>167 594 066 \$</u>	<u>105 892 874 \$</u>

7. PRÊTS

	2025	2024
Prêts à des sociétés privées, garantis par des hypothèques mobilières, immobilières et des cautionnements, portant intérêt de 0,00 % à 12,50 % et échéant jusqu'en 2042	7 151 466 \$	8 529 640 \$
Prêts à des sociétés privées, non garantis, portant intérêt de 0,00 % à 11,20 % et échéant jusqu'en 2034	5 452 531	6 683 908
	12 603 997	15 213 548
Provision pour moins-value sur prêts ⁽¹⁾	(1 097 353)	(1 097 353)
	11 506 644 \$	14 116 195 \$
(1)	2025	2024
Solde au début	1 097 353 \$	1 097 353 \$
Moins-value sur prêts de l'exercice	-	-
Radiation	-	-
Solde à la fin	1 097 353 \$	1 097 353 \$

Les remboursements en capital des prêts au cours des prochains exercices se détaillent ainsi au 31 décembre 2025 :

2026	2 105 223 \$
2027	2 221 714
2028	2 334 816
2029	2 303 809
2030	839 429
2031 à 2042	3 158 070
	12 963 061 \$

8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2025	2024
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS AU COÛT OU AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT		
Actions ordinaires et privilégiées de sociétés privées	306 395 \$	306 395 \$
Parts sociales et privilégiées d'une coopératives de solidarité	30 000	30 000
Obligations gouvernementales, de banques et de sociétés détenues par le Fonds distinct portant intérêt de 1,10 % à 6,47 % (2024 : 1,10 % à 6,47 %) ayant un cours du marché de 595 525 \$ (2024 : 684 235 \$) et échéant en 2060 (2024 : 2060)	599 048	687 614
Provision pour moins-value durable sur placements ⁽¹⁾	(306 395)	(306 395)
	<u>629 048</u>	<u>717 614</u>
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR		
Placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes ayant une valeur nette comptable de 4 458 624 \$ (2024 : 7 030 330 \$)	4 210 045	3 966 060
Bons de souscription	-	124 908
	<u>4 210 045</u>	<u>4 090 968</u>
	<u><u>4 839 093 \$</u></u>	<u><u>4 808 582 \$</u></u>
	2025	2024
(1)		
Solde au début	306 395 \$	416 395 \$
Radiation		(110 000)
Provision pour moins-value durable sur placements disposés	-	-
Solde à la fin	<u>306 395 \$</u>	<u>306 395 \$</u>

9. PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX

La Société possède 100 parts des 300 parts émises de la société en commandite Camp 257 S.E.C. dont les activités consistaient à rendre des services de restauration, d'hébergement et de vente d'essence. En 2012, la majorité des actifs corporels a été vendue par enchère publique. Les partenaires détermineront les orientations futures de la société en commandite au cours des prochains exercices. Les autres partenaires sont Waskaganish Camp 257 Trust et Nemaska Camp 257 Trust.

En outre, la Société possède 57 parts des 100 parts émises de la société en commandite NQ Investissement minier S.E.C. dont les activités consistent à investir dans des sociétés minières ayant des activités dans la région administrative du Nord-du-Québec. Cette participation est sous la forme d'un fonds d'investissement minier dont l'autre commanditaire est l'Administration régionale Baie-James. La durée prévue du partenariat est de 10 ans, renouvelable pour deux périodes d'un an.

De plus, la Société possède 50 % des actions émises de la Société de portefeuille Aakutaah inc. dont les activités consistent en la gestion de quatre aérodromes d'Hydro-Québec. Les actions restantes sont détenues par la Société de développement autochtone de la Baie-James. Sa mission consiste à encourager la mise en place de partenariats et d'entreprises conjointes avec les entreprises criées.

9. PARTICIPATION DANS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX (SUITE)

Un contrat de cautionnement a été signé le 18 avril 2024 entre la Société, Hydro-Québec et la Société de portefeuille Aakutaah inc., ayant pour objet de transférer le mandat d'exploitation de quatre aérodrômes d'Hydro-Québec de la Société vers la Société de portefeuille Aakutaah inc., et ce, rétroactivement au 1^{er} octobre 2023. En vertu de ce contrat de cautionnement, la Société garantit solidairement l'exécution des obligations de la Société de portefeuille Aakutaah inc. dans la gestion de ces quatre aérodrômes envers Hydro-Québec.

Les activités des partenariats se retrouvent dans le secteur « Développement économique » aux fins de la présentation de l'excédent (déficit) annuel par activité à la note 3.

	2025				2024			
	Aakutaah	Camp 257	NQ Investissement minier	Total	Aakutaah	Camp 257	NQ Investissement minier	Total
Apports effectués par la Société	150 000 \$	385 100 \$	5 313 800 \$	5 848 900 \$	150 000 \$	385 100 \$	3 313 800 \$	3 848 900 \$
Quote-part dans les résultats cumulée au début	(697)	146 838	297 940	444 081	-	134 309	(111 655)	22 654
Quote-part dans les résultats de l'exercice	(11 438)	35 880	3 506 582	3 531 024	(697)	12 529	409 595	421 427
Valeur comptable à l'état de la situation financière	<u>137 865 \$</u>	<u>567 818 \$</u>	<u>9 118 322 \$</u>	<u>9 824 005 \$</u>	<u>149 303 \$</u>	<u>531 938 \$</u>	<u>3 611 740 \$</u>	<u>4 292 981 \$</u>

La situation financière et les résultats des activités de Camp 257 S.E.C., de NQ Investissement minier S.E.C. et de la Société de portefeuille Aakutaah inc. se détaillent ainsi :

	2025				2024			
	Aakutaah	Camp 257	NQ Investissement minier	Total	Aakutaah	Camp 257	NQ Investissement minier	Total
Actifs	3 454 227 \$	1 493 520 \$	15 787 596 \$	20 735 343 \$	9 738 970 \$	1 380 823 \$	6 400 799 \$	17 520 592 \$
Passifs	3 178 297	5 045	285 522	-	9 440 163	-	260 572	9 700 735
Avoir des associés	<u>275 930 \$</u>	<u>1 488 475 \$</u>	<u>15 502 074 \$</u>	<u>20 735 343 \$</u>	<u>298 807 \$</u>	<u>1 380 823 \$</u>	<u>6 140 227 \$</u>	<u>7 819 857 \$</u>
Revenus	2 114 843 \$	122 750 \$	6 448 593 \$	8 686 186 \$	6 534 402 \$	48 586 \$	975 617 \$	7 558 605 \$
Charges	(2 137 721)	(15 098)	(487 047)	(2 639 866)	(6 535 794)	(10 994)	(279 264)	(6 826 052)
Bénéfice net (Perte nette)	<u>(22 878) \$</u>	<u>107 652 \$</u>	<u>5 961 546 \$</u>	<u>6 046 320 \$</u>	<u>(1 392) \$</u>	<u>37 592 \$</u>	<u>696 353 \$</u>	<u>732 553 \$</u>

10. STOCKS DESTINÉS À LA VENTE

	2025	2024
Produits pétroliers	377 179 \$	352 811 \$
Autres	110 612	122 355
	<u>487 791 \$</u>	<u>475 166 \$</u>

Le montant des stocks passé en charges au cours de l'exercice est de 6 450 825 \$ (2024 : 6 209 171 \$).

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Régime à prestations déterminées

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2022.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché de l'actif du régime :

	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées	(8 630 400) \$	(8 221 400) \$
Valeur liée au marché des actifs du régime	11 334 900	11 101 600
Excédent de capitalisation	2 704 500 \$	2 880 200 \$
Provision pour moins-value	(781 900)	(638 800)
Gains actuariels nets non amortis	(1 186 600)	(1 546 800)
Actif au titre des prestations constituées	736 000 \$	694 600 \$

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime qui est de 8 ans en 2025 (8 ans en 2024).

Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées

	2025	2024
Obligation au début de l'exercice	8 221 400 \$	7 879 000 \$
Coût des prestations constituées	186 900	177 900
Intérêts relatifs au régime de retraite	431 300	422 300
Prestations versées	(249 800)	(356 900)
Pertes actuarielles	40 600	99 100
Obligation à la fin de l'exercice	8 630 400 \$	8 221 400 \$

Évolution de la valeur liée au marché des actifs du régime

	2025	2024
Valeur liée au marché au début de l'exercice	11 101 600 \$	10 848 300 \$
Rendement prévu sur les actifs moyens	582 000	580 500
Cotisations et contributions versées	113 900	97 300
Prestations versées	(249 800)	(356 900)
Pertes actuarielles	(212 800)	(67 600)
Valeur liée au marché à la fin de l'exercice	11 334 900 \$	11 101 600 \$

11. RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

Composition des actifs du régime

	2025	2024
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	47,4 %	45,4 %
Titres de créances	52,6 %	54,6 %
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2025	2024
Taux d'actualisation	5,30%	5,30%
Taux de croissance de la rémunération	3,00%	3,00%
Taux d'inflation à long terme	2,00%	2,00%
Taux de rendement prévu des actifs du régime	5,30%	5,30%
Taux de rendement réel des actifs du régime	3,35%	4,79%

Coût des avantages de retraite

	2025	2024
(Revenu) charge au titre des avantages de retraite		
Coût des services rendus	186 900 \$	177 900 \$
Amortissement des gains actuariels	(106 800)	(127 500)
Variation de la provision pour moins-value	143 100	255 900
Cotisations des employés	(113 900)	(97 300)
	109 300	209 000
Revenus d'intérêts au titre des avantages de retraite	(150 700)	(158 200)
	(41 400) \$	50 800 \$

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2025	2024
Rendement prévu	582 000 \$	580 500 \$
Rendement obtenu	369 200 \$	512 900 \$
Valeur de marché des actifs au début de l'exercice	10 882 000 \$	10 330 200 \$
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	11 179 000 \$	10 882 000 \$

11. RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)**Régime à cotisations déterminées**

La Société et certains employés cotisent à un régime de retraite à cotisations déterminées. Ce régime donne droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès. Le taux de cotisation à ce régime varie entre 5 % et 8 % des salaires admissibles selon le choix de chacun des participants. La contribution de la Société pour ce régime s'est élevée à 462 400 \$ (2024 : 451 800 \$).

Le montant total des cotisations versées par la Société à ces deux régimes de retraite imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 462 000 \$ (2024 : 451 800 \$). Les cotisations versées par les employés s'élèvent à 576 302 \$ (2024 : 538 685 \$).

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Par le décret 1885-2023, la Société est autorisée à instituer un régime d'emprunts, valide du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, lui permettant d'emprunter un montant n'excédant pas 412 027 100 \$, dont 5 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 12 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 395 027 100 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour la réfection de la route Billy-Diamond.

Le financement à court terme de 221 748 363 \$ (2024 : 135 302 279 \$), auquel s'ajoutent des intérêts courus de 417 890 \$ (2024 : 385 448 \$) provient en totalité de la marge de crédit aux 31 décembre 2025 et 2024.

La Société bénéficie également d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 16 août 2026. Le taux d'intérêt de cet emprunt bancaire est de 4,45 % au 31 décembre 2025 (2024 : 5,45 %). Le solde est nul au 31 décembre 2025 (2024 : 0 \$).

13. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Entité sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	206 892 \$	138 688 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	31 897 443	31 927 341
Frais courus à payer	4 165 280	4 775 813
Intérêts à long terme à payer	723 242	757 826
Traitements et avantages sociaux	1 022 724	1 389 477
	<u>38 015 581 \$</u>	<u>38 989 145 \$</u>

14. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

La Société constate et évalue un passif qui s'élève à 5 808 167 \$ (2024 : 830 000 \$) au titre de l'assainissement d'une parcelle de terrain sur le site du relais routier du km 381 au moyen d'études préalables, de travaux de réhabilitation par excavation sélective ainsi que le traitement des sols contaminés en biopile aérée sur le site, de travaux de remise en état et un suivi environnemental.

L'évolution du passif au titre des sites contaminés se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	830 000 \$	471 477 \$
Réévaluation du passif	5 051 886	537 416
Travaux effectués	<u>(73 719)</u>	<u>(178 893)</u>
Solde de fin	<u>5 808 167 \$</u>	<u>830 000 \$</u>

Le passif au titre des sites contaminés découle en partie d'un bris d'une conduite d'alimentation des réservoirs de diesel qui a causé une fuite d'hydrocarbure dans le sol en 2000 en plus de deux déversements de produits pétroliers qui sont survenus sur le site en février et en juin 2007.

Depuis l'exercice 2005, la Société a effectué des travaux au coût total de 1 758 823 \$ dont 73 719 \$ au cours du présent exercice (2024 : 178 893 \$). Le montant des recouvrements estimatifs de 5 913 140 \$ (2024 : 1 618 842 \$) a été comptabilisé au poste « Subventions à recevoir ».

En date des états financiers, la provision des coûts de décontamination du terrain comptabilisée aux états financiers est basée sur une étude d'une firme externe et tient compte d'une majoration des coûts de 2 066 997 \$. Cette majoration représente 55% des coûts établis pour la décontamination future. Celle-ci comprend une contingence de 35% ainsi qu'une majoration additionnelle de 15%.

La Société avait aménagé un site d'entraînement afin d'effectuer des exercices pratiques d'extinction d'incendie à l'aéroport de La Grande-Rivière. Bien que le site ait été protégé par une membrane, des travaux de caractérisation menés en 2011 ont confirmé une contamination des sols. Aucun passif au titre des sites contaminés n'a été comptabilisé relativement à cette contamination. En effet, la Société n'a pas l'intention de procéder à des travaux de restauration puisqu'elle estime qu'il est peu probable que cette contamination ait une incidence sur la santé et la sécurité publique.

15. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>Nouveaux revenus reportés</u>	<u>Constatations aux revenus de l'exercice</u>	<u>Solde au 31 décembre 2025</u>
Subventions	91 069 981 \$	32 598 111 \$	(21 957 847) \$	101 710 245 \$
Location	198 090	11 591	(34 405)	175 276
Fonds distinct (note 17)	1 349 634	21 675	(50 443)	1 320 866
Entretien et réfection de routes	14 945	1 147 656	-	1 162 601
Autres	61 028	14 200	(14 200)	61 028
	<u>92 693 678 \$</u>	<u>33 793 233 \$</u>	<u>(22 056 895) \$</u>	<u>104 430 016 \$</u>

16. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunts sur billets dus au ministre des Finances		
a) portant intérêt au taux effectif de 3,31 %, payable par versements annuels de 650 336 \$ en capital et échéant en 2042	10 973 481 \$	11 618 957 \$
b) portant intérêt au taux effectif de 3,19 %, payable par versements annuels de 455 635 \$ en capital et échéant en 2044	8 596 264	9 048 522
c) portant intérêt au taux effectif de 2,28 %, payable par versements annuels de 563 122 \$ en capital et échéant en 2045	11 199 033	11 758 832
d) portant intérêt au taux effectif de 4,16 %, payable par versements annuels de 629 114 \$ en capital et échéant en 2046	13 137 286	13 762 814
e) portant intérêt au taux effectif de 4,15 %, payable par versements annuels de 869 005 \$ en capital et échéant en 2047	19 010 781	19 874 831
	<u>62 916 845 \$</u>	<u>66 063 956 \$</u>

Les frais d'émission de la dette à long terme constatés en diminution de la dette à long terme totalisent 387 860 \$ au 31 décembre 2025 (2024 : 407 960 \$).

Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices se détaillent ainsi :

2026	3 167 212 \$
2027	3 167 212
2028	3 167 212
2029	3 167 212
2030	3 167 212
2031 à 2047	<u>47 468 644</u>
	63 304 704 \$

17. FONDS DISTINCT AFFECTÉ À LA RESTAURATION D'ACTIFS MINIERES

Dans le cadre d'une transaction de vente d'actifs miniers (actifs miniers) entre Westminer Canada Limited (Westminer) et Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société a conclu des ententes concernant leur restauration, dont un contrat d'indemnisation le 26 février 1993.

Un fonds en fiducie (Fonds fiduciaire) a été constitué pour leur restauration par Westminer et MSV. Le Fonds fiduciaire doit maintenir un actif net de 3 694 660 \$. Les sommes sont détenues en fidéicomis et ne sont pas incluses dans les états financiers de la Société. Les revenus du Fonds fiduciaire sont versés à la Société en tant que bénéficiaire. La Société conserve ces sommes affectées à la restauration des sites miniers dans un compte distinct (Fonds distinct).

Un accord commercial a été signé entre la Société et MSV le 26 février 1993. Cet accord prévoit que le Fonds distinct doit être maintenu tant et aussi longtemps que les actifs miniers ne sont pas restaurés conformément aux dispositions législatives applicables. La Société pourrait être tenue de combler la moitié du déficit si le Fonds distinct et le Fonds fiduciaire s'avéraient insuffisants. Advenant un surplus, celui-ci serait partagé à parts égales entre la Société et MSV. Cet accord a été résilié le 17 juin 2011 en raison des défauts de MSV.

Le 25 octobre 2011, le séquestre aux biens de MSV a vendu les actifs miniers et transféré les actions de MSV à CBay Minerals inc.

17. FONDS DISTINCT AFFECTÉ À LA RESTAURATION D'ACTIFS MINIERES (SUITE)

Depuis mars 2012, la Société prélève annuellement, à même le Fonds distinct, des revenus de gestion représentant 1 % du solde du Fonds fiduciaire et du Fonds distinct afin de s'acquitter de ses engagements. Les autres dépenses nécessaires à l'administration de ces deux fonds sont également prélevées à même le Fonds distinct.

Les coûts liés à la restauration des actifs miniers pourraient être significativement plus élevés que les sommes détenues dans le Fonds fiduciaire et le Fonds distinct. Toutefois, il est improbable que la Société ait à assumer des coûts excédant les sommes détenues dans ces fonds considérant que l'accord commercial a été résilié. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

L'évolution du Fonds distinct se détaille ainsi :

	2025	2024
Solde au début	1 349 634 \$	1 305 344 \$
Sommes obtenues durant l'exercice		
Revenus d'intérêts	26 251	50 212
Gains (pertes) sur disposition	1 963	(1 567)
Distributions du Fonds fiduciaire	66 291	123 866
Honoraires professionnels	(72 830)	(70 733)
	21 675	101 778
Constatactions aux revenus de la Société		
Revenus de gestion	(50 443)	(57 488)
Solde à la fin	1 320 866 \$	1 349 634 \$

Les soldes du Fonds distinct présentés dans l'état de la situation financière de la Société se composent des éléments suivants :

	2025	2024
Trésorerie	18 499 \$	21 309 \$
Débiteurs	792 163	722 946
Placements	599 048	687 614
Créditeurs et charges à payer	(88 844)	(82 235)
	1 320 866 \$	1 349 634 \$

18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2025								
	Terrains	Infrastructures routières et aéroportuaires	Bâtiments	Mobilier	Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût								
Solde au début	136 880 \$	369 304 622 \$	34 895 794 \$	1 433 223 \$	3 346 086 \$	6 311 172 \$	16 438 205 \$	431 865 982 \$
Acquisition	-	88 451 946	1 579 355	119 076	403 698	510 200	2 424 381	93 488 656
Disposition et radiation	-	-	(368 310)	(4 500)	-	-	-	(372 810)
Solde à la fin	136 880	457 756 568	36 106 839	1 547 799	3 749 784	6 821 372	18 862 586	524 981 828
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	55 717 086	14 345 272	855 553	2 651 119	4 440 369	7 377 667	85 387 066
Amortissement	-	14 735 975	832 473	158 278	428 464	353 414	1 853 709	18 362 313
Disposition et radiation	-	-	(161 422)	(4 500)	-	-	-	(165 922)
Solde à la fin	-	70 453 061	15 016 323	1 009 331	3 079 583	4 793 783	9 231 376	103 583 457
Valeur comptable nette	<u>136 880 \$</u>	<u>387 303 507 \$</u>	<u>21 090 516 \$</u>	<u>538 468 \$</u>	<u>670 201 \$</u>	<u>2 027 589 \$</u>	<u>9 631 210 \$</u>	<u>421 398 371 \$</u>
2024								
	Terrains	Infrastructures routières et aéroportuaires	Bâtiments	Mobilier	Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût								
Solde au début	136 880 \$	297 947 847 \$	27 946 483 \$	1 204 665 \$	2 821 495 \$	5 918 388 \$	12 950 777 \$	348 926 535 \$
Acquisition	-	71 356 775	6 949 311	233 058	524 591	392 784	3 755 298	83 211 817
Disposition et radiation	-	-	-	(4 500)	-	-	(267 870)	(272 370)
Solde à la fin	136 880	369 304 622	34 895 794	1 433 223	3 346 086	6 311 172	16 438 205	431 865 982
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	44 040 159	13 588 185	725 690	2 283 125	4 103 542	5 863 644	70 604 345
Amortissement	-	11 676 927	757 087	134 363	367 994	336 827	1 580 990	14 854 188
Disposition et radiation	-	-	-	(4 500)	-	-	(66 967)	(71 467)
Solde à la fin	-	55 717 086	14 345 272	855 553	2 651 119	4 440 369	7 377 667	85 387 066
Valeur comptable nette	<u>136 880 \$</u>	<u>313 587 536 \$</u>	<u>20 550 522 \$</u>	<u>577 670 \$</u>	<u>694 967 \$</u>	<u>1 870 803 \$</u>	<u>9 060 538 \$</u>	<u>346 478 916 \$</u>

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Bâtiments » représentant 314 988 \$ (2024 : 7 148 652 \$ sous la rubrique « Bâtiments ») n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

19. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2025	2024
Émis et payé		
8 982 500 actions ordinaires	<u>89 825 000 \$</u>	<u>89 825 000 \$</u>

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec.

20. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

	2025	2024
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	89 825 000 \$	89 825 000 \$
Excédent cumulé	163 869 224	102 816 127
	<u>253 694 224 \$</u>	<u>192 641 127 \$</u>

En vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des surplus cumulés dans l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(16 134 282) \$	(9 072 822) \$
Subventions à recevoir	(61 701 192)	(54 439 079)
Stocks destinés à la vente	(12 625)	(30 805)
Charges payées d'avance	50 712	(7 822)
Créditeurs et charges à payer	(1 086 322)	3 089 152
Vacances à payer	11 570	114 385
Passif au titre des sites contaminés	4 978 167	358 523
Retenues sur contrats	223 202	87 339
Revenus reportés (note 15)	33 793 233	31 276 780
	<u>(39 877 537) \$</u>	<u>(28 624 349) \$</u>

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 6 376 813 \$ (2024 : 5 868 631 \$).

Les intérêts reçus par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 871 270 \$ (2024 : 1 782 395 \$).

En date du 31 décembre 2025, le poste « Créditeurs et charges à payer » inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 14 896 629 \$ (2024 : 14 783 871 \$).

L'apport de 2 000 000 \$ (2024 : 1 610 900 \$) dans les partenariats commerciaux est composé d'un transfert sans incidence sur la trésorerie de placements d'une valeur de 605 026 \$ dans NQ Investissement minier S.E.C. (2024 : 1 460 900 \$), ainsi que d'un versement avec incidence sur la trésorerie de 1 394 974 \$ dans NQ Investissement minier S.E.C. (2024 : 0 \$) et de 0 \$ dans la Société de portefeuille Aakutaah inc. (2024 : 150 000 \$).

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ces activités, la Société est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés, à des fins spéculatives. L'analyse suivante présente l'exposition de la Société aux risques à la date de clôture des états financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), aux subventions à recevoir, aux prêts, aux placements de portefeuille et aux instruments financiers dérivés (bons de souscription).

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 décembre 2025 est la suivante :

	2025	2024
Trésorerie	23 893 524 \$	19 243 525 \$
Débiteurs ⁽¹⁾	40 017 871	29 018 273
Subvention à recevoir	167 594 066	105 892 874
Prêts, déduction faites de la provision pour moins-value	11 506 644	14 116 195
Placements de portefeuille ⁽²⁾	4 839 093	4 808 582
	<u>247 851 198 \$</u>	<u>173 079 449 \$</u>

⁽¹⁾ Les taxes à la consommation à recevoir sont de 8 651 692 \$ au 31 décembre 2025 (2024 : 3 517 008 \$).

⁽²⁾ Les placements de portefeuille présentés dans ce tableau incluent les bons de souscription (instruments financiers dérivés).

Trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des banques à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation de crédit reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est limité, puisqu'une grande part des clients sont des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec.

Pour les autres débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Tous les débiteurs sont recouvrables dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, est comme suit :

	2025	2024
Non en souffrance	22 607 136 \$	15 107 058 \$
En souffrance :		
Moins de 31 jours	2 155 721	3 551 705
De 31 à 60 jours	4 042 874	1 549 860
De 61 à 90 jours	3 175 908	1 122 258
Plus de 90 jours	8 320 420	7 871 923
	40 302 059	29 202 804
Provision pour créances douteuses	(284 188)	(184 531)
	40 017 871 \$	29 018 273 \$

Les variations, au cours de l'exercice, de la provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2025	2024
Solde au début	184 531 \$	112 150 \$
Perte de valeur de l'exercice	103 376	175 462
Recouvrement	(1 925)	(99 900)
Radiation	(1 794)	(3 181)
Solde à la fin	284 188 \$	184 531 \$

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, elle est d'avis que la qualité de crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

Prêts

Pour les prêts, les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient sur l'évaluation de différents facteurs tels que la solvabilité de l'emprunteur, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques et procédures de la Société.

À la date de préparation des états financiers, une évaluation des prêts octroyés est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-value est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. La Société est d'avis que la qualité de crédit des prêts qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

La Société estime que la concentration du risque de crédit relative aux prêts est limitée en raison de la diversité de ses emprunteurs et de leurs secteurs d'activité.

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Placements de portefeuille et instruments financiers dérivés**

La Société atténue son risque associé aux placements de portefeuille en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Elle s'assure notamment d'évaluer régulièrement la cote de crédit de ses contreparties et d'investir entre autres dans des titres émis par des institutions financières réputées, par des gouvernements fédéral ou provinciaux ou des municipalités.

La Société obtient des bons de souscription (instruments financiers dérivés) lors de l'acquisition de placements dans des entreprises publiques, ce qui atténue les risques associés aux placements de portefeuille constitués d'actions ordinaires de sociétés ouvertes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Société gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des emprunts bancaires, comme indiqué dans la note 12. La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2025				Total
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunt bancaire	222 166 253 \$	- \$	- \$	- \$	222 166 253 \$
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	37 881 649	-	-	-	37 881 649
Vacances à payer	606 106	-	-	-	606 106
Retenues sur contrats	1 444 066	-	-	-	1 444 066
Dette à long terme ⁽²⁾	5 348 158	15 390 853	9 715 885	55 964 526	86 419 422
	<u>267 446 232 \$</u>	<u>15 390 853 \$</u>	<u>9 715 885 \$</u>	<u>55 964 526 \$</u>	<u>348 517 496 \$</u>
	2024				Total
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunt bancaire	135 687 727 \$	- \$	- \$	- \$	135 687 727 \$
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	38 866 771	-	-	-	38 866 771
Vacances à payer	594 536	-	-	-	594 536
Retenues sur contrats	1 220 864	-	-	-	1 220 864
Dette à long terme ⁽²⁾	5 457 095	15 717 664	9 933 758	60 768 000	91 876 517
	<u>181 826 993 \$</u>	<u>15 717 664 \$</u>	<u>9 933 758 \$</u>	<u>60 768 000 \$</u>	<u>268 246 415 \$</u>

⁽¹⁾ Les avantages sociaux à payer sont de 133 932 \$ au 31 décembre 2025 (2024 : 122 374 \$).

⁽²⁾ La dette à long terme présentée dans ce tableau inclut le capital et les intérêts prévus aux contrats selon leurs échéances.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée aux risques d'intérêt et l'autre risque de prix.

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et les charges d'intérêts relatives aux emprunts bancaires.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Société a l'intention de conserver ses prêts et ses placements de portefeuille jusqu'à leur échéance et prévoit rembourser sa dette à long terme selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

Au 31 décembre 2025, le portrait des actifs et des passifs financiers relatif au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2025	2024
Trésorerie	23 893 524 \$	19 243 525 \$
Prêts	11 506 644	14 116 195
Placements de portefeuille	4 839 093	4 808 582
Emprunts bancaires	(222 166 253)	(135 687 727)
Dettes à long terme	(62 916 845)	(66 063 956)
	<u>(244 843 837) \$</u>	<u>(163 583 381) \$</u>

L'effet net d'une variation de 1 % à la hausse ou la baisse des taux d'intérêts aurait eu une incidence de 1 343 809 \$ (2024 : 559 620 \$) sur l'excédent annuel lié aux activités de la Société.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

L'autre risque de prix auquel la Société est exposée est attribuable aux variations du cours des actions ordinaires de sociétés ouvertes et provient des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur (bons de souscription).

Au 31 décembre 2025, une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours des marchés boursiers aurait eu une incidence de 421 005 \$ (2024 : 409 097 \$) sur l'excédent annuel de la Société.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**Opérations commerciales**

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration ainsi que des membres du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

La Société offre des services d'entretien et de réfection de routes ainsi que de gestion et exploitation d'aérodromes à divers apparentés qui se détaillent ainsi :

	2025	2024
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	15 525 137 \$	17 307 343 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	15 335 805	19 325 234
Société de portefeuille Aakutaah inc.	5 557 647	-
	<u>36 418 589 \$</u>	<u>36 632 577 \$</u>

La Société perçoit des revenus de contributions pour les frais d'entretien et d'exploitation de la route Billy-Diamond, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière de la part d'Hydro-Québec dont les montants sont les suivants :

	2025	2024
Entité sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	<u>4 050 000 \$</u>	<u>4 050 000 \$</u>

La Société perçoit des revenus de gestion sur la vente de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	2025	2024
Entités sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	1 271 216 \$	1 378 826 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	1 260 582	1 559 063
Société de portefeuille Aakutaah inc.	266 406	-
	<u>2 798 204 \$</u>	<u>2 937 889 \$</u>

24. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. La direction est d'avis que ces poursuites sont non fondées. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Des prestations de cessation d'emploi sont prévues aux contrats de travail de certains employés contractuels de la Société advenant la résiliation du contrat de travail ou la modification des conditions d'emploi par la Société. Ces prestations pourraient représenter des montants à payer éventuellement.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré gratuitement à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le prix de vente devra être remis au gouvernement du Québec.

La Société fait l'objet d'une demande introductive d'instance de la part de l'un de ses clients, conjointement avec une autre entreprise, relativement à un mandat de fabrication de matériaux granulaires. La réclamation est d'un montant de 5 244 852 \$. La direction n'était pas en mesure, à la date d'approbation des états financiers, d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

La Société fait l'objet d'un acte d'intervention forcée pour appel en garantie pour un montant de 1 086 464 \$ dans le cadre d'une demande introductive d'instance, dans laquelle elle est mise en cause par un prestataire de service, en lien avec un contrat de réhabilitation de chaussée et de remplacement de ponceaux sur la route Billy-Diamond. La direction n'était pas en mesure, à la date d'approbation des états financiers, d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

25. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

a) Baux

Au 31 décembre 2025, la Société s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2030 pour la location d'équipement roulant à une entité sous contrôle commun, pour la location d'un local à bureau et pour la location d'un espace d'entreposage extérieur pour un montant total de 718 402 \$ (2024 : 985 131 \$).

Les versements au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>	<u>2030</u>	<u>Total</u>
Centre de gestion de l'équipement roulant	52 993 \$	35 192 \$	35 192 \$	35 192 \$	8 798 \$	167 367 \$
Autres	171 477	168 042	150 858	60 658	-	551 035
	<u>224 470 \$</u>	<u>203 234 \$</u>	<u>186 050 \$</u>	<u>95 850 \$</u>	<u>8 798 \$</u>	<u>718 402 \$</u>

25. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)**b) Contrats de services**

La Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différents contrats totalisant 100 243 847 \$ (2024 : 109 241 549 \$), soit :

	<u>2026</u>
Services d'entrepreneurs ⁽¹⁾	100 194 947 \$
Honoraires professionnels	48 900
	<u>100 243 847 \$</u>

⁽¹⁾ Les obligations contractuelles relatives aux immobilisations totalisent 76 307 274 \$ au 31 décembre 2025 (79 302 923 \$ en 2024).

c) Contrat d'investissement

La Société s'est engagée à investir dans NQ Investissement minier S.E.C. un montant total de 11 666 667 \$, en transférant son portefeuille de placements miniers et de la liquidité pour un total de 10 000 000 \$ ainsi que des actions de son portefeuille de placements privés pour 1 666 667 \$. Au 31 décembre 2025, le montant investi dans NQ Investissement miniers S.E.C. est de 5 313 800 \$ (2024 : 3 313 800 \$).

Droits contractuels

Une entente a été signée entre la Société et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts afin d'établir les modalités de versement d'une contribution maximale de 69 217 552 \$, à laquelle s'ajouteront les intérêts de 5 462 769 \$ liés à un emprunt à long terme afin de compléter la première phase du projet de réfection de la route Billy-Diamond. Au 31 décembre 2025, la Société avait encaissé un montant de 1 258 362 \$ (2024 : 1 258 362 \$) et comptabilisé un montant de 52 490 457 \$ (2024 : 41 285 985 \$) dans le poste « Subventions à recevoir ». Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement des dépenses admissibles engagées.

Une entente a été signée entre la Société et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts ayant pour objet le versement de la contribution du gouvernement du Canada d'un montant maximal de 131 665 987 \$ pour la réalisation de la deuxième phase du projet de réfection de la route Billy-Diamond. Au 31 décembre 2025, un montant de 63 466 990 \$ est inscrit au poste « Subventions à recevoir » (2024 : 30 688 099 \$). Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement des dépenses admissibles engagées.

Une entente a été signée entre la Société et le ministre des Ressources naturelles et des Forêts ayant pour objet le versement d'une contribution d'un montant maximal de 600 000 \$ afin de permettre à la Société de réaliser les travaux de modélisation de données et d'analyse qui permettront d'établir les capacités portantes des ponts de la route Billy-Diamond. Au 31 décembre 2025, la Société avait encaissé un montant de 450 000 \$ (2024 : 450 000 \$) et un montant de 57 486 \$ a été comptabilisé dans le poste « Subventions à recevoir » (2024 : 0 \$). Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement des dépenses admissibles engagées.

Une entente a été conclue avec la Société du Plan Nord. Elle permettra à la Société de recevoir une aide financière maximale de 1 000 000 \$ pour réaliser les études prioritaires de la route du Nord. Au 31 décembre 2025, la Société avait encaissé un montant de 250 000 \$ et un montant de 115 386 \$ a été comptabilisé dans le poste « Subventions à recevoir ». Les sommes à recevoir pourront être encaissées sur présentation et acceptation de demandes de remboursement des dépenses admissibles engagées.

25. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

En vertu de ces différentes ententes, les droits contractuels de la Société totalisent 89 857 627 \$ au 31 décembre 2025 (2024 : 138 201 499 \$), soit :

	2026	2027	2028- 2047	Total
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	85 376 155 \$	355 616 \$	3 491 242 \$	89 223 013 \$
Société du Plan Nord	634 614	-	-	634 614
	<u>86 010 769 \$</u>	<u>355 616 \$</u>	<u>3 491 242 \$</u>	<u>89 857 627 \$</u>

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice clos le 31 décembre 2025.



The background of the page is a scenic landscape featuring a body of water, a forest of evergreen trees, and a clear blue sky. A large, solid blue arch shape is superimposed over the center of the image, containing white text.

Résultats du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Action	Indicateur	Cibles	Résultats 2024-2025
ACTION 1: Intégrer la composante environnementale des critères ESG aux outils existants d'analyse de projets	Proportion de nos partenaires bénéficiant du fonds d'investissement de la Société, qui ont adopté une démarche de développement durable.	› 2023-2024 : 5 % › 2024-2025 : 10 % › 2025-2026 : 15 % › 2026-2027 : 20 % › 2027-2028 : 25 %	Toujours en création des outils de mesure pour les intégrer aux outils existants et les soumettre pour approbation.
ACTION 2: Tenir un registre de signalement des espèces fauniques et floristiques sensibles	Nombre de signalements d'espèces sensibles inscrits au registre et transmis au MELCCFP.	› 2023-2024 : 10 › 2024-2025 : 12 › 2025-2026 : 14 › 2026-2027 : 16 › 2027-2028 : 18	Un signalement a été effectué via le formulaire en ligne et le signalement a été transmis au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ).
ACTION 3: Attribuer à une usine de transformation du bois ou à un résident du territoire, les bois commerciaux coupés dans le cadre des travaux routiers et de l'ouverture des carrières et sablières	Proportion des bois commerciaux coupés, attribués à des usines de transformation du bois ou à des résidents d'Eeyou Istchee Baie-James.	› 2023-2024 : 72 % › 2024-2025 : 74 % › 2025-2026 : 76 % › 2026-2027 : 78 % › 2027-2028 : 80 %	Une coordination est entretenue avec les gestionnaires de projets routiers.
ACTION 4: Rendre les aéroports sous gestion par la Société, accessibles au grand public	Proportion des aéroports sous gestion par la Société, accessibles au grand public (nombre / 6).	› 2023-2024 : 2 › 2024-2025 : 3 › 2025-2026 : 4 › 2026-2027 : 5 › 2027-2028 : 6	Deux aéroports sont accessibles au public, soit l'aérodrome de Matagami et l'aéroport de La Grande-Rivière. <i>N.B. L'aérodrome de Nemiscau a été rendu accessible au grand public le 1^{er} mai 2025, portant la proportion à 3/6. Ce résultat sera considéré dans la reddition de compte de 2025-2026.</i>
ACTION 5: Accorder une bourse d'excellence à une entreprise détenue majoritairement par des femmes, par des autochtones et/ou par des personnes issues de la diversité	Nombre d'entreprises détenues majoritairement par des femmes, par des autochtones et/ou par des personnes issues de la diversité, qui participent au défi Oseprendre Nord-du-Québec.	› 2023-2024 : 6 › 2024-2025 : 8 › 2025-2026 : 9 › 2026-2027 : 10 › 2027-2028 : 11	Aucune bourse d'excellence accordée durant l'exercice. 10 entreprises détenues majoritairement par des femmes et par des Inuits ont participé à cette édition du défi, sur un total de 29 participants.

Action	Indicateur	Cibles	Résultats 2024-2025
ACTION 6 : Accroître les retombées économiques régionales liées aux activités de la Société	Proportion des retombées économiques directes et indirectes en région, issues des contrats d'achats de biens et de services alloués par la Société, excluant les contrats alloués dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond.	› 2023-2024 : 80 % › 2024-2025 : 82 % › 2025-2026 : 84 % › 2026-2027 : 86 % › 2027-2028 : 88 %	54 %
ACTION 7 : Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles	Proportion des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (10 % en 2022-2023).	› 2023-2024 : 50 % › 2024-2025 : 58 % › 2025-2026 : 65 % › 2026-2027 : 73 % › 2027-2028 : 80 %	Aucune action n'a encore été entreprise.
ACTION 8 : Offrir du financement à taux préférentiel à des entreprises qui prennent en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Proportion du financement octroyé à des entreprises qui prennent en compte les facteurs ESG.	› 2023-2024 : 10 % › 2024-2025 : 15 % › 2025-2026 : 18 % › 2026-2027 : 20 % › 2027-2028 : 22 %	100 % Camping Opémiska et Boréa DécouVerte.
ACTION 9 : Établir des critères d'achat responsable dans nos contrats d'acquisition de biens et de services, suivre le volume et la valeur des contrats qui répondent à ces critères à partir du système SEAO	Proportion des acquisitions de biens et de services intégrant des composantes responsables (selon le nombre de contrats).	› 2023-2024 : 20 % › 2024-2025 : 25 % › 2025-2026 : 35 % › 2026-2027 : 45 % › 2027-2028 : 50 %	27 % 16 contrats sur 60.
ACTION 10 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la Société	Réduction de la consommation énergétique des bâtiments de la Société (% par rapport à 2022).	› 2023-2024 : 5 % › 2024-2025 : 8 % › 2025-2026 : 10 % › 2026-2027 : 12 % › 2027-2028 : 14 %	1,65 %
ACTION 11 : Utiliser des techniques de construction intégrant le recyclage des matériaux résiduels lors de la conception des projets	Proportion des matériaux de déconstruction réutilisés dans les projets de construction (% selon le volume).	› 2023-2024 : 10 % › 2024-2025 : 15 % › 2025-2026 : 20 % › 2026-2027 : 25 % › 2027-2028 : 30 %	89,3 % des matériaux de déconstruction issus des ouvrages routiers, réutilisés, valorisés ou recyclés.
ACTION 12 : Électrifier le parc automobile	Proportion de véhicules électriques et hybrides sur l'ensemble du parc de véhicules routiers de la Société (%).	› 2023-2024 : 2 % › 2024-2025 : 5 % › 2025-2026 : 10 % › 2026-2027 : 15 % › 2027-2028 : 20 %	2,8 % Acquisition de deux nouveaux véhicules hybrides sur 72 véhicules.



A photograph of a person fly fishing in a wide river. The person is standing in the water, casting a line. The river has white water rapids on the left side. In the background, there is a dense forest of evergreen trees under a cloudy sky. A large blue semi-circular shape is overlaid on the bottom half of the image, containing the word "Gouvernance" in white text.

Gouvernance

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration dirige la Société dans la poursuite de sa mission. Il gère ses affaires, établit ou fait établir tout contrat auquel la Société peut légalement être partie et, en général, exerce tous les droits et pouvoirs qu'elle est autorisée à exercer en vertu de la Loi, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent.

Le conseil d'administration a notamment pour mandats d'approuver les différentes politiques de la Société, de constituer tout comité pour faciliter son fonctionnement et d'en désigner les membres ainsi que de participer au processus de planification stratégique, en plus de recommander au gouvernement d'approuver le plan de développement triennal de la Société. Il approuve aussi les règles relatives à l'administration des affaires, de même que le code d'éthique et de déontologie de ses administrateurs, ainsi que celui des employés. Il approuve le budget annuel, ainsi que les plans d'action qui en découlent, y compris le budget d'immobilisations. Il assure le suivi de la performance de la Société par l'appréciation des rapports d'activité trimestriels qui lui sont soumis. En matière d'investissement, il évalue et approuve les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, lorsque la somme indiquée est supérieure au seuil fixé pour que le comité d'investissement puisse l'accorder, et ce, jusqu'à une somme maximale de 3 000 000 \$. Au-delà de ce seuil, la demande doit être soumise à l'approbation gouvernementale.

Le président-directeur général fait partie d'office de tout comité constitué par la Société. Deux comités sont formés, soit le comité d'investissement et le comité d'audit.

C'est le ministre des Ressources naturelles et des Forêts qui est désigné comme ministre responsable de l'application de la loi constitutive de la Société. En vertu de celle-ci, il peut lui donner des directives portant sur ses objectifs et ses orientations, qui doivent être préalablement soumises à l'approbation du gouvernement.

Par ailleurs, le GNC à l'égard des terres de catégorie II du territoire, et le GREIBJ, à l'égard des terres de catégorie III du territoire, peuvent proposer au ministre des projets de directives portant sur les orientations et objectifs de la Société.

Sommaire des activités réalisées en 2025

En cours d'année, 16 séances du conseil d'administration ont été tenues. Le conseil a approuvé l'octroi de 19 contrats représentant une valeur totale de 106 770 372,85 \$. Des modifications à la politique RS-40 «Frais de déplacement», à la politique RS-10 «Octroi de contrats» et à la politique RS-110 «Prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes» ont été approuvées.



Comité d'investissement

Mandat

Ce comité doit évaluer et approuver les différents projets de financement et d'investissement dans une entreprise, et ce, jusqu'à concurrence du seuil prévu aux règles relatives à l'administration des affaires de la Société. Le seuil maximal est de 175 000 \$ par investissement. Le comité d'investissement s'assure aussi que les analyses effectuées déterminent clairement les risques inhérents à l'investissement proposé et que celui-ci est conforme à la politique de placements et d'investissements de la Société. Les procès-verbaux ainsi que les sommaires exécutifs des projets d'investissement approuvés par ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

Composition

Le comité est composé de deux membres au 31 décembre 2025, soit messieurs Gaston Bédard et Alain Coulombe.

Sommaire des activités réalisées en 2025

Aucune séance du comité d'investissement n'a été tenue.

Comité d'audit

Mandat

Ce comité est responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information. Il dispose d'un pouvoir de recommandation au conseil d'administration. Les procès-verbaux de ce comité sont déposés aux séances du conseil d'administration.

Composition

Le comité est composé de trois membres. Au 31 décembre 2025, les membres sont messieurs Gaston Bédard, Alain Coulombe et Angus Michaud.

Sommaire des activités réalisées en 2025

Neuf séances du comité d'audit ont été tenues. Les dossiers suivants ont été traités : la présentation des propositions budgétaires 2025 et 2026, la présentation des prévisions budgétaires pluriannuelles, la présentation des résultats d'audit et des états financiers des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la présentation des rapports d'activité trimestriels, la présentation des rapports d'avancement du projet de réfection de la route Billy-Diamond et la gestion des risques.



Assiduité des administrateurs aux séances du conseil d'administration, du comité d'investissement et du comité d'audit

Noms	Conseil d'administration huit séances ordinaires et huit séances extraordinaires	Comité d'investissement aucune séance	Comité d'audit neuf séances
Gaston Bédard	16/16	-	9/9
Alain Coulombe	16/16	-	9/9
Davey Bobbish	2/11	-	-
Martin Breault	13/16	-	-
Angus Michaud	15/16	-	9/9
Gaston Cooper	9/16	-	-
Daniel Mark-Stewart	14/14	-	-

À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration de la Société ne sont pas rémunérés. Ils ont toutefois droit au remboursement des dépenses qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, aux conditions que le gouvernement détermine.

Le règlement de régie interne de la Société prévoit que le poste d'un administrateur devient vacant lorsque celui-ci est absent à plus de trois séances consécutives du conseil, sauf si le conseil est d'avis qu'il a été empêché d'agir.

Sur son site Web, la Société dispose d'une section réservée aux administrateurs et aux membres de la direction, dans laquelle les différents documents d'information sur la Société sont disponibles. Nous y trouvons notamment une présentation de la Société, les derniers états financiers, le budget annuel, le dernier rapport d'activité trimestriel, ainsi que le Plan de développement triennal en vigueur.

Le président-directeur général tient une rencontre d'intégration avec tout nouvel administrateur dès que possible à la suite de sa nomination.

Loi sur le ministère du conseil exécutif

Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie auquel ses administrateurs doivent se soumettre.

Au cours de l'année 2025, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter concernant ses administrateurs.



Autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées

Catégorie	Heures rémunérées
Personnel d'encadrement	32 890
Personnel professionnel	46 391
Personnel de bureau, technicien et assimilé	43 218
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	173 302
Étudiants et stagiaires	1 946
Total	297 747
Cible	237 881
Écart	59 866

Pour l'exercice financier 2024-2025, le niveau d'effectif global autorisé était de 237 881 heures, ce qui correspond à 130,3 équivalents temps complet (ETC). Au terme de l'exercice 2024-2025, le total des heures rémunérées était de 297 747 (163 ETC). La Société a utilisé 125,2 % de l'effectif autorisé. Ce dépassement important est principalement attribuable à la croissance des activités opérationnelles de la Société et à la réalisation de mandats additionnels sur le territoire, notamment l'exploitation du relais routier du km 381, la gestion des aéroports, l'entretien d'un vaste réseau routier ainsi que la réalisation de projets d'infrastructures de transport.

En raison de ce déficit d'heures rémunérées réalisé en 2024-2025, la Société a dû produire un plan de résorption du déficit. Ce plan a été communiqué au MRNF en juillet 2025.

Renseignements relatifs aux contrats de service

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (chapitre G-1.011) prévoit que la Société doit faire état, dans son rapport annuel, des contrats de service comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ¹	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	27	13 854 104,50 \$
Total des contrats de service	27	13 854 104,50 \$

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Un contractant inclut les personnes morales de droit privé de même que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Ressources informationnelles

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

	Dépenses (en milliers de dollars)			Investissements (en milliers de dollars)		
Activités	Prévues	Réelles	Écart	Prévues	Réelles	Écart
Encadrement	-	-	-	-	-	-
Continuité	647,8	485,4	(162,4)	826,04	468,39	(357,64)
Projets	-	-	-	-	-	-
Total	647,8	485,4	(162,4)	826,04	468,39	(357,64)

Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues de 162 400 \$ et les investissements réels sont inférieurs aux investissements prévus de 357 640 \$. Ces écarts s'expliquent par le report de certains investissements majeurs à l'exercice 2026.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2025, la Société a traité sept demandes d'accès à l'information.

	Demande d'accès à des documents	Demande d'accès à des renseignements personnels
Demande d'accès acceptée	7	1
Demande d'accès refusée	-	-
Demande d'accès partiellement acceptée	-	-
Total	7	1
Demande traitée dans un délai de moins de 30 jours	7	-
Demande traitée dans un délai de plus de 30 jours	-	1

Les demandes d'accès à l'information que la Société a traitées n'ont pas fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et n'ont suscité aucune demande de révision à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été mis en place en 2024. Les membres sont MM. Alain Coulombe, Mathieu Guay, Willy Nzouatoum et M^{me} Marie-Inès Kili.

Emploi et qualité de la langue française

Depuis le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, a été sanctionnée. Cette loi apporte des modifications à la Charte de la langue française, dont les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023. Ces dispositions assujettissent la Société à la nouvelle Politique linguistique de l'État.

Également, depuis le 1^{er} juin 2023, la Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'administration s'applique à la Société.

Comité permanent et émissaire

	Réponse
Avez-vous un émissaire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre émissaire et son rôle ?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Non
Avez-vous un comité permanent ?	Non
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Aucune
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Non

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2021

	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ?	-
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si oui, lesquelles ?	-
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel :	
Prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice ?	Oui
Prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice ?	Oui

Financement des services publics

La Politique de financement des services publics du gouvernement du Québec vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes relativement au processus tarifaire. Elle s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités.

Dans le cadre de cette politique, la Société doit évaluer les coûts de tous les biens et services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée afin de déterminer leur niveau de financement.

Biens et services tarifés

Ventes (relais routier du km 381)	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	18 111,19
Coûts afférents (en milliers de dollars)	16 261,95
Niveau de financement atteint	111,37 %
Niveau de financement établi	116,12 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon le marché et % de marge bénéficiaire
Mode d'indexation des tarifs	Hebdomadaire et annuel
Date de la dernière révision tarifaire	31 décembre 2025

Location d'immeubles	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	134,14
Coûts afférents (en milliers de dollars)	493,66
Niveau de financement atteint	27,17 %
Niveau de financement établi	30,71 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon le marché et % de marge bénéficiaire
Mode d'indexation des tarifs	Annuel, selon l'indice des prix à la consommation (IPC)
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2025

Prestation de services et honoraires de gestion	
Revenus perçus (en milliers de dollars)	1 261,30
Coûts afférents (en milliers de dollars)	1 261,30
Niveau de financement atteint	100,00 %
Niveau de financement établi	100,00 %
Méthode de fixation des tarifs	Selon les ententes avec les clients
Mode d'indexation des tarifs	Dépenses réelles + % d'honoraires de gestion
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2025



The background of the page is a photograph of a calm lake at sunset. The sky is a pale, warm orange, and the water reflects this light. In the distance, a dark line of trees marks the horizon. To the right, some dark rocks protrude from the water. The foreground shows a rocky, pebbly shore with some sparse, dry vegetation. A large, solid blue semi-circle is positioned in the lower half of the image, serving as a backdrop for the title text.

Code d'éthique et de déontologie

1. PRÉAMBULE

- 1.1. Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 1.2. Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :

- › des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics ;
- › de l'identification de situations de conflit d'intérêts ;
- › des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

- 1.4. Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5. La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2. DÉFINITIONS

- 2.1. Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :
 - › les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James ;
 - › les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat ;
 - › les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2. **Administrateur :** désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3. **Conseil :** désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.4. **Entreprise :** désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.
- 2.5. **Entreprise liée :** désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.
- 2.6. **Filiales de la Société :** toute filiale détenue à plus de 50 % par la Société de développement de la Baie-James.
- 2.7. **Premier dirigeant :** le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8. **Société :** la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

3. ÉNONCÉS DE PRINCIPES

- 3.1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2. Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
- 3.3. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.2. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.3. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 4.4. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 4.5. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

- 4.6. L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

- 4.7. L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :
- › le nom de toutes entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre ;
 - › le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial ;
 - › au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

- 4.8. L'administrateur, pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

- 4.9. Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.
- 4.10. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou d'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 4.11. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.12. L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société, qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement, est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

- 4.13. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 4.14. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 4.15. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 4.16. Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.
- 4.17. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.
- 4.18. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- 4.19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

5. ACTIVITÉS POLITIQUES

- 5.1. L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.
- 5.2. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
- 5.3. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4. L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5. L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.
- Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
- 5.7. L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6. RÉMUNÉRATION

- 6.1. L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires, tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
- 6.2. Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :
- › détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - › bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
 - › bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou
 - › bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

- 6.3. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 6.4. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

- 6.5. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- 6.6. Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public, doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

- 6.7. L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6,5.
- 6.8. Pour l'application des articles 6.3 à 6,5, « secteur public », s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

7. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 7.1. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James, qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement, est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise, sauf s'il en est lui-même le président.

- 7.2. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

- 7.3. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

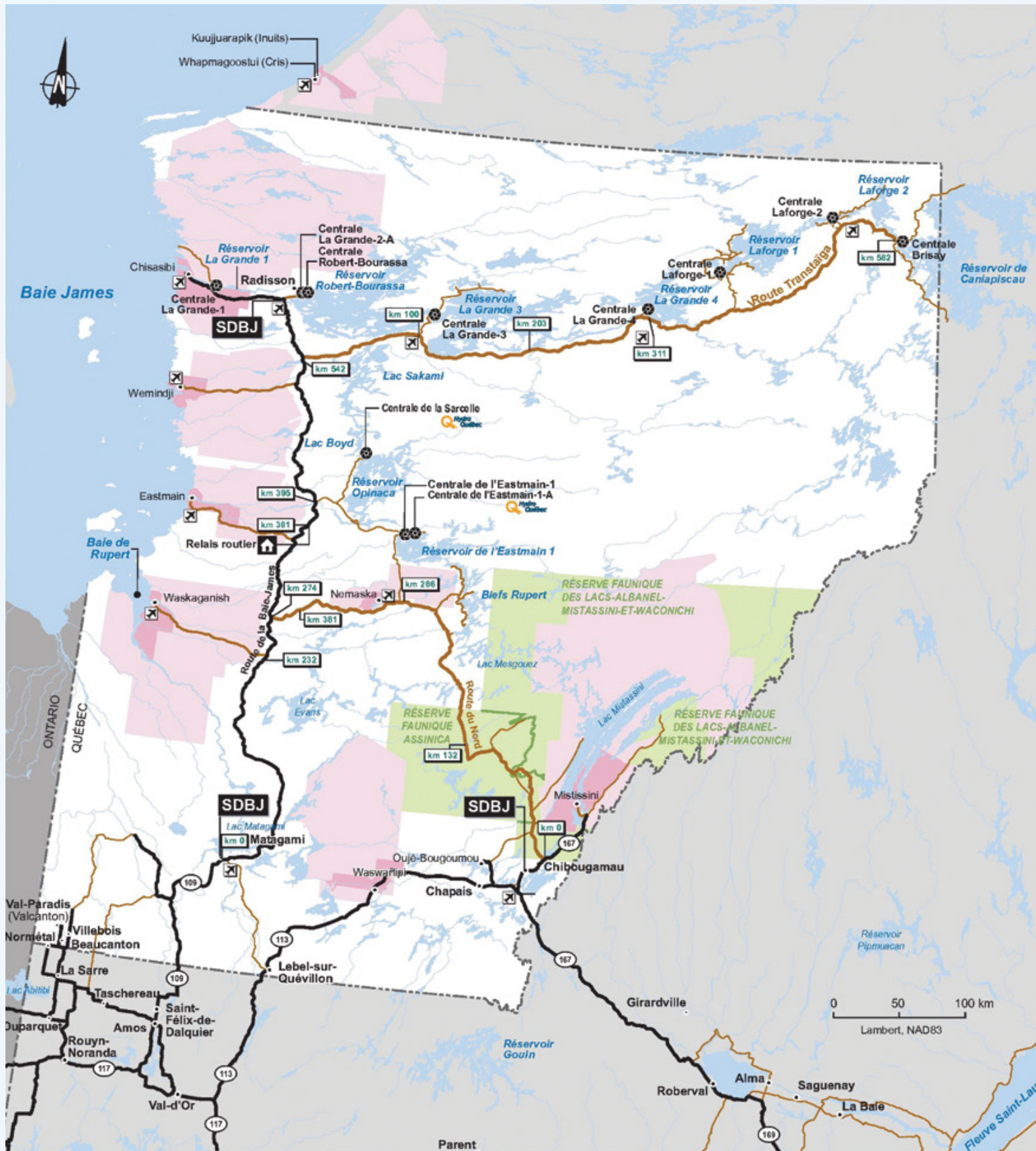
- 7.4. Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
- 7.5. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 7.6. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doit être écrite et motivée.



An aerial photograph of a vast, dense forest of evergreen trees, likely spruce or fir, covering a large area. In the foreground, a body of water, possibly a lake or bay, is visible. The sky is filled with soft, pinkish-purple clouds, suggesting a sunset or sunrise. A large, solid blue semi-circular shape is overlaid on the lower half of the image, containing white text.

Carte du territoire de la Baie-James





**SIÈGE SOCIAL**

Matagami

110, boulevard Matagami, porte 5
Case postale 610
Matagami (Québec) J0Y 2A0

Tél. : 819 739-4717
Téléc. : 819 739-4329

mat@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

Chibougamau

462, 3^e Rue, bureau 10
Chibougamau (Québec) G8P 1N7

Tél. : 418 748-7777
Téléc. : 418 748-6868

chi@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

Radisson

Complexe Pierre-Radisson
66, avenue des Groseilliers, C.P. 366
Radisson (Québec) J0Y 2X0

Tél. : 819 638-8411
Téléc. : 819 638-8838

rad@sdbj.gouv.qc.ca

sdbj.gouv.qc.ca

**Société
de développement
de la Baie-James**

Québec

